



Rapport Financier

Groupama
Nord-Est



20212022



Groupama
NORD-EST

Membres des organes d'administration, de direction et commissariat aux comptes	3
1. Conseil d'administration	4
2. Direction Générale.....	4
3. Commissaires aux Comptes	4
Rapport de gestion	5
1. Une marge technique à 91,7 millions d'euros	6
2. Un résultat social de 17,2 millions d'euros	7
3. Une contribution IFRS de 18,5 millions d'euros	7
4. Un bilan solide	7
5. Délais de paiement des fournisseurs et des clients mentionnés à l'article D.441-4 du Code de commerce.	8
Comptes annuels (Bilan actif, Bilan passif, Compte de résultat, Annexes)	9
1. BILAN ACTIF en milliers d'euros	10
2. BILAN PASSIF en milliers d'euros	11
3. COMPTE DE RESULTAT TECHNIQUE en milliers d'euros	12
4. COMPTE DE RESULTAT NON TECHNIQUE en milliers d'euros	13
5. RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	14
6. ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2021	15
6.1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	15
6.2. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	15
6.3. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	16
6.3.1. Actifs incorporels.....	16
6.3.2. Placements.....	16
6.3.3. Créances.....	19
6.3.4. Cotisations acquises à l'exercice.....	20
6.3.5. La gestion des sinistres	20
6.3.6. La réassurance.....	22
6.3.7. La gestion	23
6.4. NOTES SUR LES COMPTES ANNUELS	24
Note 1. Actifs incorporels	24
Note 2. Placements	24
Note 3. Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	31
Note 4. Créances	31
Note 5. Autres actifs corporels d'exploitation	32
Note 6. Capitaux propres	32
Note 7. Provisions techniques	33
Note 8. Provisions pour risques et charges	34
Note 9. Autres dettes	35
Note 10. Primes acquises.....	35
Note 11. Produits des placements alloués	36
Note 12. Détail des autres produits techniques	36
Note 13. La gestion des sinistres	36
Note 14. Evolution au cours des trois derniers exercices des primes acquises et de la charge des sinistres (*) en milliers d'euros.....	37
Note 15. La gestion.....	38
Note 16. Produits et charges des placements.....	38
Note 17. Résultat non technique.....	39
Note 18. Résultat exceptionnel	40
Note 19. Impôts	40
Note 20. Synthèse du résultat de l'exercice au 31 décembre 2021 en milliers d'euros.....	41
Note 21. Engagements hors bilan	41
Note 22. Bilan social.....	42
Note 23. Honoraires des commissaires aux comptes.....	43
Note 24. Consolidation	43
Note 25. Préparation de l'Assemblée Générale du 01 juin 2022.....	43
Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels	44
Rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions règlementées	52
Rapport du Commissaire aux comptes sur les rachats de certificats mutualistes	55
Rapport sur les procédures d'élaboration et de vérification de l'information financière et comptable	57
Résolutions de l'AGO du 01 juin 2022	59
Attestation du responsable de l'information	63

MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET COMMISSARIAT AUX COMPTES



1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date début de mandat

Date fin de mandat

PRESIDENT		
Laurent POUPART	18/04/2015	30/06/2024
VICE-PRESIDENTS		
Patricia DUTOIT	24/04/2019	30/06/2024
Patrick HENRY	18/03/2014	30/06/2026
Jean-Louis LAFFRAT	13/10/2006	30/06/2024
Jacques LOUCHART	18/04/2015	30/06/2026
Bruno RIGOBERT	15/04/2016	30/06/2024
Nathalie HAUCHARD	15/04/2016	30/06/2022
ADMINISTRATEURS		
Carole RIVAILLER	24/04/2019	30/06/2026
Alain CAILLET	07/04/2017	30/06/2022
Jacques DEES	16/06/2006	30/06/2026
Armelle SCHAEFER	20/04/2018	30/06/2022
Marie Cesaltina DUMONT	17/04/2015	30/06/2026
Daniel FASQUEL	17/04/2014	30/06/2022
Jean Louis CHOQUET	07/04/2017	30/06/2026
Xavier PELLERIN	12/06/2003	30/06/2022
Céline O'DOARD	05/06/2020	30/06/2026
Pascal RUSCART	03/04/2001	30/06/2024
Christophe SAUDMONT	18/04/2015	30/06/2024
ADMINISTRATEURS SALARIES		
Céline MULLER		Janvier 2024
Jean Louis WOUTS		Janvier 2024
Nathalie TIBERGHIEN (Suppléante)		Janvier 2024
REPRESENTANTS DU CE		
Alain FORET		Janvier 2024
Cyrielle HENIN		Janvier 2024

2 DIRECTION GÉNÉRALE

DIRECTEUR GENERAL

Patricia LAVOCAT GONZALES	
DIRECTEURS	
Stéphane WEIL	Directeur Institutionnel, RH et Communication
Jean-François LEMAIRE	Directeur Assurance
Bruno MARTIN	Directeur Développement
David KOSCINSKI	Directeur Entreprises, Collectivités et Collectives
Jérôme GRASSIN	Directeur Finance et Systèmes d'Information
David LUCE	Directeur Audit interne
Laurent LOUIS	Directeur Opérations et Services aux Sociétaires
Vincent LIZET	Directeur Vie Mutualiste, Partenariats et Relations Publiques

3 COMMISSAIRES AUX COMPTES

Date début de mandat

Date fin de mandat

PricewaterhouseCoopers Audit	15/04/2011	30/06/2023
------------------------------	------------	------------

RAPPORT DE GESTION



L'année 2021 a continué d'être marquée dans le prolongement de 2020 par la **pandémie de la Covid-19**. Les mesures de soutien à l'économie réelle (plans de relance, PGE) conjuguées à celles des banques centrales ont permis de limiter les impacts directs sur l'économie qui a connu en 2021 un effet de rattrapage avec un taux de croissance du PIB en zone Euro estimé entre +5% et +5,5% fin 2021 contre -6,4% en 2020.

Toutefois des **tensions inflationnistes significatives** sont apparues suite aux ruptures de chaînes d'approvisionnement et à l'envolée des prix de certaines matières premières (pétrole et gaz notamment) et se sont concrétisées par une hausse sur un an des prix à la consommation de 5% en zone Euro. A ces facteurs conjoncturels des causes potentiellement plus durables (tension sur le marché du travail, hausse de salaires aux Etats-Unis) ont amené les Banques Centrales à réviser leurs hypothèses d'inflation à la hausse, les contraignant à annoncer en fin d'année un ralentissement progressif des achats d'actifs et à évoquer des remontées potentielles de taux d'intérêts.

Dans ce contexte, Groupama Nord-Est a poursuivi sa mobilisation pour accompagner ses sociétaires. Les cotisations acquises de Groupama Nord-Est ressortent en progression de 5% soit 21,7 millions d'euros. Hors mesures exceptionnelles de réduction de primes liées à la crise sanitaire (Covid), **la progression des cotisations acquises s'élève en 2021 à 3% soit 13,5 millions d'euros.**

La sinistralité s'est améliorée avec une charge sinistre tous exercices de 320,9 millions d'euros, en baisse de -14,8 millions d'euros par rapport à 2020 et un S/C pour 2021 de 66,7% contre 73,4% pour l'année précédente. Si la sinistralité attritionnelle s'est dégradée par rapport à 2020, année exceptionnelle dont les confinements avaient eu un impact direct sur la fréquence des sinistres auto, habitation et santé, la sinistralité climatique s'est avérée moins défavorable tout en représentant toujours une charge significative.

Incluant le résultat de réassurance et les frais généraux qui restent globalement stables, **le ratio combiné 2021 s'établit à 97,5%, en amélioration de 1,1 point par rapport à celui de 2020.**

Sur les marchés financiers, la forte reprise conjoncturelle s'est traduite par un appétit des investisseurs pour les actifs risqués propice à la **performance des marchés actions** (+32% dividendes réinvestis pour l'indice CAC 40) alors que les tensions inflationnistes ont poussé à la **hausse les taux d'intérêts** (l'OAT 10 ans termine l'année à 19 centimes soit une hausse sur l'année de 54 centimes). Dans ce contexte, des plus-values ont été réalisées, améliorant **le résultat financier 2021 qui ressort à 16,7 millions d'euros, en hausse de 4,3 millions d'euros par rapport à 2020.**

Le résultat net de Groupama Nord-Est s'élève en 2021 à 17,2 millions d'euros, en progression de 9,9 millions d'euros par rapport à 2020 malgré la charge d'impôt sur les sociétés qui s'établit à 9,6 millions d'euros, en hausse de 4,2 millions d'euros.

La contribution au résultat combiné 2021 du Groupe (normes IFRS) s'établit à 18,5 millions d'euros contre 8,7 millions d'euros en 2020.

① UNE MARGE TECHNIQUE À 91,7 MILLIONS D'EUROS

Les **cotisations acquises IARD** (affaires directes et acceptations) s'élèvent pour 2021 à **471,2 millions d'euros** contre un montant de 450,2 millions d'euros en 2020 intégrant des réductions exceptionnelles de primes de -8,2 millions d'euros. **Les cotisations acquises tous exercices, sur les seules affaires directes, représentent 458,6 millions d'euros en 2021** contre 436,9 millions d'euros en 2020 soit une augmentation de 21,7 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires tous exercices s'élève en 2021 à 443,7 millions d'euros en croissance de seulement +3,6 millions d'euros par rapport à 2020. En effet, afin de simplifier la communication des appels de primes aux sociétaires assurés en multi risques climatiques, une modification de la facturation de ces cotisations a reporté sur 2022 l'émission des cotisations émises pour la récolte 2022, alors que les primes couvrant la récolte 2021 avaient été émises en 2020. Cette absence d'émission sur 2021 a un impact sur le chiffre d'affaires de 15 millions d'euros alors qu'elle est sans répercussion sur les cotisations acquises.

La **sinistralité** s'est améliorée en 2021 avec un **S/C tous exercices en diminution de -6,7 points à 66,7%**. **Sur l'exercice courant le S/C a diminué de -1,8 point à 69,7%** : la charge des sinistres attritionnels, particulièrement favorable en 2020 en raison des baisses de fréquence liée aux confinements, s'est accrue de +18,5 millions d'euros en 2021 mais a été compensée par l'amélioration de la charge des sinistres climatiques qui a reculé de -14,1 millions d'euros sur l'exercice pur.

L'essentiel de l'amélioration de la sinistralité 2021 provient des variations sur exercices antérieurs qui représentent un dégagement de 5,6 M€ contre un rechargement de -12,9 M€ en 2020 : ce dernier exercice avait été marqué par l'ouverture d'un sinistre tardif provisionné à hauteur de 15,5 M€ fin 2020.

La facture de réassurance, entièrement souscrite auprès de Groupama Assurances mutuelles représente une charge de -38,2 millions d'euros contre -5,8 millions d'euros en 2020, soit une variation par rapport à 2020 de -32,4 millions d'euros, portée par d'une part une augmentation des cessions de cotisations en lien avec l'augmentation des cotisations acquises et d'autre part une diminution de la charge sinistre cédée cohérente avec la diminution de la liquidation des provisions de sinistres sur antérieurs.

Les Caisses locales de Groupama Nord-Est sont liées à la Caisse régionale par **un traité de réassurance qui a fait l'objet d'une révision importante et est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2021**. Ce nouveau traité permet un meilleur alignement d'intérêt du réassureur et des caisses locales qui conservent désormais une partie des risques atmosphériques. Dans les comptes 2021, la réassurance des caisses locales représente pour la Caisse régionale une charge de 6,1 millions d'euros qui reste stable par rapport à 2020.

Dans ce contexte, **la marge technique s'établit à 91,7 millions d'euros en 2021** contre 82,9 millions d'euros en 2020, et progresse de 8,8 millions d'euros.

2 UN RÉSULTAT SOCIAL DE 17,2 MILLIONS D'EUROS

Les **frais généraux** bruts augmentent légèrement sur 2021 à **119,3 millions d'euros**. Si on en déduit les produits perçus qui représentent 20,2 millions d'euros en 2020, les frais généraux nets s'établissent à 98,1 millions d'euros en progression de 2,9 millions d'euros par rapport à 2020.

Le **ratio de frais généraux nets rapporté aux cotisations s'élève à 21,4%** contre 21,8% en 2020, en légère diminution compte tenu de la hausse des cotisations acquises.

Nets de charges, **les produits financiers sont en augmentation de 4,3 millions d'euros en 2021**. Le taux de rendement des actifs de placement hors participations s'élève à 2,5% en 2021 en hausse de 0,5 point liée principalement à l'augmentation des prises des plus-values réalisées sur les supports d'investissement actions. Par ailleurs l'entrée en vigueur du nouveau traité de réassurance des Caisses locales a permis à la Caisse régionale de bénéficier d'une contribution mutualiste de 1,1 million d'euros augmentant son résultat financier. Dans le contexte de marchés financiers portés par les plans de soutien et les mesures monétaires, **les plus-values latentes des actifs s'établissent fin 2021 à 109 millions d'euros** contre 100 millions d'euros fin 2020.

La **provision pour impôt**, qui représentait en 2020 une charge de 5,4 millions d'euros, est en nette augmentation en 2021 et s'élève à **9,6 millions d'euros**.

Compte tenu de ces éléments, **le résultat net social 2021 de Groupama Nord-Est s'établit à 17,2 millions d'euros, en hausse de 9,9 millions d'euros** par rapport à 2020.

3 UNE CONTRIBUTION IFRS DE 18,5 MILLIONS D'EUROS

La **contribution de la Caisse régionale et des Caisses locales de Groupama Nord Est au résultat du Groupe s'élève à 18,5 millions d'euros** après application des normes comptables IFRS, contre 8,7 millions d'euros en 2020. Par rapport au résultat social, cette contribution, qui intègre le résultat des Caisses locales (soit +1,3 million d'euros), est retraitée des écritures de consolidation (la rémunération des certificats mutualistes de Groupama Assurances Mutuelles représentant -1,2 million d'euros) et des écritures liées aux normes IFRS visant à fournir une vision plus économique du résultat technique (-1,8 million d'euros), du résultat financier (+1,2 million d'euros) et de l'impôt différé (+2,4 millions d'euros).

4 UN BILAN SOLIDE

A la clôture de l'exercice, le total du **bilan social s'élève à 1 305,6 millions d'euros**, en diminution de 12,4 millions d'euros par rapport à 2020, caractérisé notamment par l'absence d'émission de facturation de l'assurance multirisques climatiques en 2021.

Les **capitaux propres sociaux s'élèvent à la clôture de l'exercice à 585,8 millions d'euros**, contre 567,8 millions d'euros à fin 2020. Cette évolution est liée principalement au résultat de l'exercice, le

stock de certificats émis s'élevant à 42,47 millions d'euros étant en augmentation de 2,12 millions d'euros.

La Caisse régionale Groupama Nord-Est présente un bilan solide puisque ses fonds propres y compris plus-values latentes couvrent les primes émises de l'exercice à plus de 140%.

Les engagements envers les assurés et victimes d'accidents figurent au passif sous le poste «Provisions Techniques» pour un montant de **647 millions d'euros** (-5,5 millions d'euros par rapport à 2020), étant précisé que la quote-part revenant au réassureur Groupama Assurances Mutuelles et aux Caisses locales réassurées figure à l'actif pour 282 millions d'euros (-10,6 millions d'euros par rapport à 2020).

Les publications réglementaires en normes Solvabilité 2 sont par ailleurs disponibles et mises à jour annuellement sur le site groupama.fr.

5 DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS MENTIONNÉS À L'ARTICLE D.441-4 DU CODE DU COMMERCE

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice 2021 en euros :

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4 du code de commerce)												
Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures recues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombres de factures concernées	0					73	0					68
Montant total des factures concernées	0	21 613	17 270	6 116	9 635	54 634	0	115 191	-4 641	4 365	-9 921	104 995
(préciser HT ou TTC)		TTC	TTC	TTC	TTC	TTC		TTC		TTC		TTC
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	0,00%	0,01%	0,01%	0,00%	0,00%	0,02%						
(préciser HT ou TTC)		TTC	TTC	TTC	TTC	TTC						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice							0,00%	4,00%	-0,16%	0,15%	-0,34%	3,64%
(préciser HT ou TTC)								TTC		TTC		TTC
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues						136						0
Montant total des factures exclues						772 442						0
(préciser HT ou TTC)						TTC						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : au comptant					- Délais contractuels : au comptant						

En application de la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 22 mai 2017, les informations qui figurent dans le tableau ci-dessus, n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.

COMPTES ANNUELS

Bilan actif - Bilan passif - Compte de résultat - Annexes



① BILAN ACTIF EN MILLIERS D'EUROS

ACTIF	NOTES	31/12/2021	31/12/2020
1 Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège :		0	0
2 Actifs incorporels :	Note 1	6 966	6 281
3 Placements :	Note 2	871 855	844 394
3a Terrains et constructions	Note 2.1	60 956	58 846
3b Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	Note 2.2	317 772	315 372
3c Autres placements	Note 2.3	493 128	470 177
4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte :		0	0
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques :	Note 3	281 765	292 302
5a Provisions pour primes non acquises et risques en cours		21 686	33 612
5d Provisions pour sinistres (Non-Vie)		196 772	194 636
5i Autres provisions techniques (Non-Vie)		63 308	64 054
6 Créances :	Note 4	114 271	133 933
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe :		65 947	85 875
6aa Primes acquises non émises		5 587	-753
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe		60 360	86 627
6b Créances nées d'opérations de réassurance		7 466	7 342
6c Autres créances :		40 857	40 716
6ca Personnel		34	78
6cb Etat, organismes de Sécurité sociale, collectivités publiques		395	293
6cc Débiteurs divers		40 427	40 345
7 Autres actifs :		19 043	27 837
7a Actifs corporels d'exploitation	Note 5	5 580	5 783
7b Comptes courants et caisse		13 266	22 054
7c Actions propres		196	0
8 Comptes de régularisation actif :		11 743	13 290
8a Intérêts et loyers acquis non échus		2 360	2 496
8b Frais d'acquisition reportés		8 885	10 317
8c Autres comptes de régularisation		498	477
9 Différence de conversion :		0	0
Total de l'actif		1 305 644	1 318 037

2 BILAN PASSIF EN MILLIERS D'EUROS

PASSIF		NOTES	31/12/2021	31/12/2020
1	Capitaux propres	Note 6	585 814	567 786
1a	Capital social ou fonds d'établissement et fonds social complémentaire ou compte de liaison avec le siège		43 084	40 968
1d	Autres réserves		334 212	328 260
1g	Ecart résultant des changements de méthodes au 01/01/95		0	0
1h	Subventions d'investissement		0	0
1i	Ecart de dévolution		170 806	170 806
1e	Report à nouveau		20 509	20 487
1f	Résultat de l'exercice		17 203	7 265
2	Passifs subordonnés		0	0
3	Provisions techniques brutes	Note 7	646 857	652 312
3a	Provisions pour primes non acquises et risques en cours	Note 7.1	60 069	75 088
3d	Provisions pour sinistres (Non Vie)	Note 7.2	457 119	445 930
3f	Provisions pour participation aux bénéficiaires (Non Vie)		0	0
3g	Provisions pour égalisation	Note 7.3	24 408	24 402
3i	Autres provisions techniques (Non Vie)	Note 7.4	105 260	106 893
4	Provisions techniques des contrats en unités de compte		0	0
5	Provisions pour risques et charges	Note 8	6 846	8 067
6	Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		0	0
7	Autres dettes	Note 9	63 100	86 796
7a	Dettes nées d'opérations d'assurance directe		6 237	8 256
7b	Dettes nées d'opérations de réassurance		11 858	26 054
7d	Dettes envers des établissements de crédit		46	2 555
7e	Autres dettes :		44 959	49 931
7eb	Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus		109	110
7ec	Personnel		17 174	14 902
7ed	Etat, organismes de Sécurité sociale et autres collectivités publiques		10 740	11 343
7ee	Créanciers divers		16 936	23 577
8	Comptes de régularisation passif		3 027	3 075
9	Différence de conversion		0	0
	Total du passif		1 305 644	1 318 037

3 COMPTE DE RÉSULTAT TECHNIQUE EN MILLIERS D'EUROS

Compte technique de l'assurance Non Vie	NOTES	Brut	Cessions	Opérations nettes 2021	Opérations nettes 2020
1 Primes acquises	Note 10	471 193	186 808	284 386	273 921
1a Primes		456 175	174 881	281 294	273 772
1b Variations des primes non acquises et risques en cours		15 019	11 926	3 092	149
2 Produits des placements alloués	Note 11	6 346	0	6 346	4 688
3 Autres produits techniques	Note 12	20 069	0	20 069	20 060
4 Charges des sinistres	Note 13	-336 758	-118 127	-218 632	-214 528
4a Prestations et Frais payés		-325 569	-115 991	-209 578	-191 771
4b Charges des provisions pour sinistres		-11 190	-2 136	-9 054	-22 757
5 Charges des autres provisions techniques	Note 7.4	1 633	746	887	759
6 Participation aux résultats		0	0	0	0
7 Frais d'acquisition et d'administration	Note 15	-74 781	-25 094	-49 686	-48 652
7a Frais d'acquisition		-66 880	0	-66 880	-63 545
7b Frais d'administration		-7 901	0	-7 901	-9 115
7c Commissions reçues des réassureurs		0	-25 094	25 094	24 007
8 Autres charges techniques	Note 15	-25 330	0	-25 330	-25 213
9 Variation de la provision pour égalisation	Note 7.3	-7	0	-7	-1 256
Résultat technique de l'assurance Non Vie		62 365	44 332	18 033	9 779

4 COMPTE DE RÉSULTAT NON TECHNIQUE EN MILLIERS D'EUROS

Compte non technique	NOTES	Opérations nettes 2021	Opérations nettes 2020
1 Résultat technique de l'assurance Non Vie		18 033	9 779
2 Résultat technique de l'assurance Vie		0	0
3 Produits des placements	Note 16	23 483	19 424
3a Revenus des placements		13 098	12 118
3b Autres produits des placements		2 849	834
3c Profits provenant de la réalisation des placements		7 537	6 472
4 Produits des placements alloués		0	0
5 Charges des placements	Note 16	-6 763	-6 989
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers		-2 995	-2 609
5b Autres charges des placements		-2 095	-2 764
5c Pertes provenant de la réalisation des placements		-1 672	-1 615
6 Produits des placements transférés	Note 11	-6 346	-4 688
7 Autres produits non techniques	Note 17	2 197	2 020
8 Autres charges non techniques	Note 17	-4 735	-5 288
9 Résultat exceptionnel	Note 18	956	-1 585
9a Produits exceptionnels		1 259	307
9b Charges exceptionnelles		-303	-1 892
10 Participation des salariés		0	0
11 Impôts sur les bénéfices	Note 19	-9 622	-5 409
Résultat de l'exercice		17 203	7 265

5 RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	2021	2020	2019	2018	2017
I Situation financière en fin d'exercice					
a) Fonds d'établissement	43 084	40 968	37 385	32 387	26 668
II Opérations et résultats de l'exercice					
a) Cotisations de l'exercice (1)	471 193	450 175	444 777	431 389	425 229
b) Résultats avant impôt, amortissements nets (2), provisions nettes (2), et participation aux résultats des salariés	38 420	42 365	39 208	-87 121	44 300
c) Impôts sur les sociétés (3)	9 622	5 409	15 483	-612	11 813
d) Résultats après impôt, amortissements et provisions.	17 203	7 265	13 532	25 283	13 429
IV Personnel					
a) Nombre de salariés	1 202	1 230	1 212	1 200	1 197
b) Montant de la masse salariale	48 162	45 591	45 021	45 775	45 957
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	3 853	3 784	3 649	3 594	3 014

(1) - Les cotisations de l'exercice sont brutes de cession, mais nettes d'annulations, auxquelles sont ajoutées les variations des CENA, des CANE et des CANUL.

(2) - Amortissements et provisions nets de reprises

(3) - L'IFA est considéré comme un impôt sur les bénéfices

6 ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2021

6.1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Pandémie de la COVID-19

L'année 2020 a été bouleversée à compter du mois de mars par la pandémie de la Covid-19, avec des impacts majeurs sur l'économie, les personnes physiques et morales et les marchés. Pour le secteur de l'assurance, les conséquences de cette crise sont également importantes accroissant le niveau de jugement nécessaire à l'évaluation de certains postes du bilan.

En 2021 la persistance de cette pandémie a continué à avoir des effets économiques pour Groupama Nord-Est qui se sont globalement compensés.

Des gains de frais généraux liés aux restrictions de déplacements et d'événements de relations extérieures et institutionnelles partiellement compensés par le maintien de dépenses exceptionnelles de nettoyages et de fourniture de protection des salariés.

Une baisse des fréquences de sinistres en automobile sur le 1^{er} trimestre 2021 par rapport à 2019, imputable à la période de confinement partiel, néanmoins compensés par une hausse des coûts de réparation induite par l'inflation et de la sinistralité des corporels non grave.

Multi Risque Climatique – Modification des modalités de la facturation

Dans une approche d'amélioration de la satisfaction des sociétaires et d'homogénéisation de traitement entre les caisses régionales une modification des modalités de la facturation est entrée en vigueur.

Le chiffre d'affaires est impacté de 15 millions d'euros et le résultat est obéré avec une

progression de frais généraux de 1,2 million d'euros net d'IS, atténuée par une amélioration de la PREC nette de réassurance de 0,3 million d'euros net d'IS.

Ces modifications n'ont pas d'effet sur les cotisations acquises 2021.

Mise en œuvre du nouveau traité de réassurance des Caisses Locales

Un nouveau traité de réassurance consistant à un alignement des risques réassurés sur la maille du RGR de la Caisse Régionale, d'un élargissement du périmètre conservé par les Caisses Locales aux risques climatiques et

l'introduction d'une contribution mutualiste basée en moyenne à hauteur de 60% des produits financiers des Caisses Locales, a été mis en œuvre au 01 janvier 2021.

6.2 EVENEMENTS POSTERIEURS À LA CLOTURE

Nous n'avons pas observé d'événements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice

2021 ayant une incidence sur les comptes de cet exercice.

6.3 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes individuels de Groupama Nord Est sont établis et présentés conformément aux dispositions du code des assurances et du code de commerce : Art L. 123-12 et L123-22 du code de commerce, applicables aux entreprises d'assurance en vertu de l'article R342-2 du code des assurances.

Les postes de l'actif du bilan figurent pour leur montant net. Le détail des montants bruts et des amortissements ou provisions est indiqué dans la présente annexe.

Les placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation sont présentés distinctement des autres placements.

Les charges à payer et produits à recevoir sont rattachés aux postes principaux du bilan.

Le résultat de l'exercice est inscrit au bilan dans le poste des capitaux propres.

Le compte de résultat présente dans deux tableaux distincts les comptes relatifs aux opérations d'assurance non vie et ceux relatifs aux opérations non techniques.

Les charges et les produits sont présentés en liste.

Les frais de gestion sont présentés par destination.

6.3.1. Actifs incorporels

Les valeurs incorporelles immobilisées constituées des droits au bail, du fonds de commerce issu du transfert du portefeuille Amaline (au 31 décembre 2019) et des logiciels

ont été évaluées à leur coût d'acquisition. Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise, à savoir :

ACTIFS INCORPORELS	Mode	Durée	Taux
Droits au bail	NA	0 ans	0 %
Fonds de commerce	Fonction de la durée d'érosion du portefeuille acquis		
Logiciels < 10 000 €	Linéaire	1 an	100 %
Logiciels > 10 000 €	Linéaire	5 ans	20 %

6.3.2. Placements

● Coûts d'entrée et évaluation à la clôture de l'exercice

✓ Terrains et constructions, parts de SCI

Les immeubles et les parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées sont retenus pour leur prix d'achat ou de revient ou pour la valeur fixée, après expertise.

L'approche par composants a été introduite par le règlement CRC N° 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs applicable depuis le 1er janvier 2005. Si l'un ou plusieurs éléments constitutifs d'un actif ont chacun des utilisations différentes, ou procurent des avantages économiques à l'entreprise selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun de ces éléments est retenu (PCG, art. 311-2 créé par l'art. 5.2 du Règlement CRC N°

2002-10 et re-codifié par l'art.2-4 du Règlement CRC N°2004-06).

Ainsi l'approche par composants se fait à l'intérieur du prix d'acquisition et, en conséquence, les différents composants significatifs de l'actif doivent être identifiés et comptabilisés de manière séparée dès l'acquisition de l'actif. Les coûts de remplacement d'un composant doivent être comptabilisés à l'actif et la valeur nette comptable du composant remplacé sortie de l'actif.

Les frais d'acquisition des immobilisations seront incorporés au coût d'acquisition de l'immobilisation. Il n'a pas été retenu de valeurs

résiduelles pour la détermination des bases d'amortissement.

durée correspond, en principe, à celle séparant deux remplacements.

Conformément à l'article 311-2 du PCG, les composants d'une immobilisation corporelle identifiés à l'actif sont amortis en fonction de leur durée réelle d'utilisation par l'entreprise. Cette

La Fédération Française de Sociétés d'Assurance a préconisé une grille d'amortissement des immobilisations par composant que l'entreprise applique.

COMPOSANTS	Habitation et bureaux avant 1945	Habitation et bureaux après 1945	Immeubles Grande Hauteur (façades verre)	Entrepôts (garages - parkings)
Gros œuvre	120 ans	80 ans	70 ans	30 ans
Clos et couvert	35 ans	30 ans	30 ans	30 ans
Installations techniques	25 ans	25 ans	25 ans	20 ans
Agencements - Équipements secondaires	15 ans	15 ans	15 ans	10 ans

La valeur de réalisation des immeubles et des parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un

expert agréé par l'autorité de contrôle. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle, certifiée par un expert agréé par l'autorité de contrôle.

✓ Valeurs mobilières à revenu fixe

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat, selon des méthodes actuarielles, sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours au jour de l'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

✓ Actions et autres titres à revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond pour les titres cotés au dernier cours au jour de l'inventaire ; pour les titres non cotés, à la valeur vénale

correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise ; pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement, au dernier prix de rachat connu au jour de l'inventaire.

✓ Prêts

Les prêts sont évalués d'après les actes qui en font foi.

✓ Certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles

La valeur comptable brute des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles détenus par Groupama Nord-Est s'élève à 313,75 millions d'euros (Note 2.2).

Leur valorisation repose sur la valorisation de Groupama Assurances Mutuelles. Lorsque la valorisation de Groupama Assurances Mutuelles rapportée au nombre de certificats mutualistes émis par Groupama Assurances Mutuelles est supérieure à la valeur nominale du certificat mutualiste, la valeur de réalisation des certificats

mutualistes Groupama Assurances Mutuelles détenus par la caisse est égale à la valeur nominale du certificat mutualiste multiplié par le nombre de titres détenus par la caisse. Une évolution adverse du fonds d'établissement de Groupama Assurances Mutuelles liée à des effets de valorisation de Groupama Assurances Mutuelles se traduirait par une perte définitive à due concurrence dans les comptes des caisses détenant des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles.

La valeur patrimoniale de Groupama Assurances Mutuelles s'appuie ainsi sur une valorisation des actifs détenus par Groupama Assurances Mutuelles (titres de participation et actifs de placement), sur une valorisation de son activité de réassurance selon une méthode de valorisation de portefeuille et sur la prise en compte d'une part du dispositif de rémunération des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles détenus par les caisses régionales et d'autre part des frais liés au rôle d'organe central de Groupama Assurances Mutuelles.

Pour les titres de participation, cette valorisation se fonde sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs disponibles estimés à partir des comptes projetés des entités et tenant compte de leur besoin de solvabilité le cas échéant.

Chaque entité faisant l'objet d'une valorisation fournit ses prévisions de résultat technique déterminées à partir d'une croissance estimée du chiffre d'affaires et d'une évolution de ratio combiné à l'horizon de son plan. Ces hypothèses sont déclinées en fonction des objectifs de chaque entité, de l'expérience passée et des contraintes externes du marché local (concurrence, réglementation, parts de

marché...). Les prévisions de résultat financier et les flux de trésorerie disponibles actualisés sont déterminés à partir d'hypothèses financières (notamment taux d'actualisation et taux de rendement).

Les flux de trésorerie futurs disponibles retenus correspondent en règle générale :

- Durant une période explicite qui correspond aux premières années, la chronique de flux s'appuie notamment sur les trois premières années de la planification stratégique opérationnelle du groupe. Celle-ci fait l'objet d'un processus d'échange entre le management local et le groupe.

- Au-delà de la période explicite, la chronique de flux est complétée par une valeur terminale. Cette valeur terminale s'appuie sur des hypothèses de croissance à long terme appliquées à une projection actualisée d'un flux normé.

- La marge de solvabilité intégrée dans les plans d'affaires est évaluée selon les règles prudentielles fixées par la directive Solvabilité 2 pour les filiales dont le pays est soumis à cette réglementation. Pour les autres entités, la marge de solvabilité est évaluée selon les dispositions réglementaires applicables localement.

● Provisions pour dépréciation des actifs

✓ Généralités

Pour chaque placement, pris individuellement, autre que les valeurs mobilières à revenu fixe, une provision pour dépréciation est constatée à l'actif dès lors que cette dépréciation présente un caractère durable (PDD). La détermination des lignes éventuellement provisionnables, ainsi que la valeur à retenir pour le montant de la provision sont effectuées dans le respect des règles édictées par le Conseil National de la Comptabilité (CNC) dans un avis rendu le 18 décembre 2002.

Dans le contexte des marchés financiers, des incertitudes éventuelles peuvent résulter du fait que les valeurs de réalisation retenues sur la base des dernières cotations ou des derniers prix de rachat publiés, peuvent différer sensiblement

✓ Valeurs mobilières à revenu fixe

Les moins-values latentes éventuelles résultant de la comparaison entre la valeur comptable, incluant les différences sur les prix de remboursement (surcote/décote), et la valeur de réalisation ne font normalement pas l'objet de provisions pour dépréciation.

des prix auxquels seraient effectivement réalisées les transactions si les actifs devaient être cédés.

Par ailleurs, lorsque, globalement, les placements autres que les valeurs mobilières à revenu fixe ont une valeur de réalisation inférieure à la valeur comptable, l'écart constaté entre ces deux valeurs est enregistré au passif du bilan dans un sous poste de provisions techniques appelé «provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques» (PRE).

Cette provision a pour objet de faire face à une liquidité insuffisante des placements notamment en cas de modification du rythme de règlement des sinistres.

Néanmoins, lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal, une provision pour dépréciation est constituée.

✓ Valeurs mobilières à revenus variables

L'étude de provisionnement a été effectuée avec toutes les règles de prudence et dans le respect des orientations édictées par l'avis du CNC du 18 décembre 2002.

La valeur de réalisation des titres provisionnables en application de ces modalités a été réalisée en fonction d'une approche multicritères fondée sur l'horizon de détention du titre et sur son potentiel de revalorisation.

Une dépréciation durable est présumée pour les titres à revenus variables côtés notamment :

- s'il existait une provision à caractère durable pour une ligne de placement à l'arrêté précédent,
- lorsque le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur une période de six mois consécutifs précédant l'arrêté,
- s'il existe des indices objectifs de dépréciation durable.

Des dépréciations peuvent être également constatées dans les cas suivants :

- les valeurs destinées à être cédées à court terme qui ont été provisionnées à 100 % de la moins-value latente,
- les valeurs pour lesquelles les gérants de portefeuille ont une opinion négative, et qui ont été également provisionnées à 100 % de la moins-value latente,
- les titres de participation stratégiques. En effet, l'évaluation des titres de participation repose sur des méthodes multicritères choisies en fonction de chaque situation particulière.

Lorsque la valeur d'utilité à l'inventaire obtenue par le biais des méthodes d'évaluation décrites ci-dessus est inférieure au coût d'entrée de ces titres, une provision pour dépréciation est constituée après prise en compte d'un seuil de significativité.

✓ Placements immobiliers (constructions et parts de SCI)

Groupama Nord Est a apprécié, à la clôture de l'exercice, s'il existe un indice montrant qu'un immeuble de placement a pu perdre notablement de sa valeur.

Pour réaliser cette démarche d'identification des dépréciations, des indices externes (valeur de marché, taux de rendement, etc.) et internes (obsolescence, dégradations, performances inférieures aux prévisions) ont été considérés.

🌀 **Réforme des placements (changement de réglementation comptable)**

Le décret n° 2013-717 du 2 août 2013 modifie la liste des actifs qui relèvent de la catégorie « R343-10 », en y ajoutant différentes modalités d'investissements dans les prêts aux entreprises non cotées et aux collectivités publiques, à savoir des investissements en direct ou au travers de fonds de prêts.

Cet élargissement a conduit l'ANC à adopter un règlement pour adapter le cadre comptable spécifique à ces instruments, avec notamment

un mode de dépréciation différencié selon l'horizon de détention, en distinguant le risque de crédit des autres risques liés aux évolutions du marché.

Le règlement de l'ANC n° 2015-11 du 28 novembre 2015 complète en conséquence les dispositions comptables applicables aux valeurs amortissables visées à l'article R.343-10 du code des assurances.

Ce changement de réglementation n'a aucun impact pour Groupama Nord Est.

6.3.3. Créances

🌀 **Provision pour dépréciation des comptes clients (CANNUL)**

Le calcul de la provision pour cotisations annulées (CANNUL) clôture exercice pur est réalisé sur la base d'une moyenne des taux d'annulation observés par année de survenance. La CANNUL

sur exercices antérieurs permet quant à elle de couvrir par année de survenance les pertes au-delà d'un taux cible de recouvrement sur les cotisations contentieuses origine.

🌀 **Provision pour dépréciation des autres créances**

La provision sur créance des locataires est déterminée par extraction des soldes impayés de novembre projetés au 31 décembre. A ce constat

comptable s'ajoute ensuite une analyse individuelle de chaque cas par le secteur immobilier qui entérine, ou non, la provision.

6.3.4. Cotisations acquises à l'exercice

● Primes

Les primes comprennent :

- les primes émises dans l'exercice, nettes d'annulations et de ristournes,

- la variation des primes restant à émettre,
- la variation des primes à annuler.

● Primes non acquises

La provision pour primes non acquises constate, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises relatives à la couverture du risque du ou des exercices suivants l'exercice d'arrêté.

à l'exception de l'assurance construction et de l'assurance dépendance, qui relèvent de modalités spécifiques de provisionnement.

Elle est constituée conformément aux articles R 343-7-2° du code des assurances et 143-5 du Règlement de l'Autorité Nationale de la Comptabilité (ANC) pour l'ensemble des risques,

Le calcul est effectué contrat par contrat, au prorata temporis du nombre de jours s'écoulant entre la date d'inventaire et la date d'échéance des cotisations émises.

● Primes acquises à l'exercice

Le montant des primes acquises à l'exercice est égal au montant des primes émises nettes

auquel s'ajoute la variation des primes non acquises.

6.3.5. La gestion des sinistres

● Sinistres réglés

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés nets des recours encaissés et aux versements périodiques de rentes. Ils incluent

également les commissions et les autres frais engagés pour la gestion des sinistres.

● Provisions pour sinistres à payer

Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation, nette des recours à encaisser, du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Elles incluent un chargement pour frais de gestion.

Ces provisions sont suffisantes dans une appréciation prudente, en l'état des informations disponibles et compte tenu des moyens de contrôle mis en place et des résultats obtenus.

Deux méthodes de calcul sont utilisées à Groupama Nord Est pour évaluer les dépenses pour sinistres non encore comptabilisés à la clôture de l'exercice :

- Evaluation des dossiers au coût moyen pour l'ensemble des risques inférieurs à des seuils déterminés par risques.
- Evaluation au coût réel pour les dossiers au-dessus des seuils fixés par risques et dès le 1^{er} euro pour les risques divers, construction, corporels, contentieux, perte d'exploitation, bétail, bris de machine, complémentaire frais de soin (CFS), mensualisation, rentes, flottes, assistance et catastrophes naturelles.

Le montant total des provisions pour sinistres à payer s'élève à 409,49 millions d'euros au 31 décembre 2021 (note 7.2). Ces provisions sont évaluées sur la base d'une approche actuarielle, définie selon une méthodologie groupe. Elle permet via des évaluations de charges à l'ultime basées sur des triangles de paiement ou de charges (selon les segments de risques), de déterminer le montant suffisant (conformément à l'article 143-10 du règlement de l'ANC n°2015-11) et adéquat des provisions pour sinistres à payer. Cette évaluation intègre dans son approche l'évaluation des sinistres tardifs et des prévisions de recours.

De même, ces prévisions de recours sont déterminées soit statistiquement, par l'application sur les provisions de sinistres à payer d'un taux moyen issu du rapport entre les recours encaissés et les règlements effectués sur les trois derniers exercices, soit par une provision dossier par dossier. Depuis 2006, une prévision de recours supplémentaire (estimée à l'aide des triangles de recours en

fonction du déroulement des dernières années) a été mise en place.

Les provisions pour sinistres non encore manifestés (PSNEM) relatives aux garanties d'assurance construction sont constituées conformément aux articles 143-13, 143-14 et 143-15 du règlement ANC.

Des provisions de gestion sont constituées conformément à l'article 143-11 du Règlement

● Provisions pour égalisation

Conformément aux dispositions de l'article R343-7-6 du Code des Assurances, une entreprise d'assurance peut constituer des provisions dites d'égalisation pour faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations qui garantissent les risques dus sur le périmètre suivant : éléments naturels, risque atomique, risques de responsabilité civile dus à la pollution,

● Autres provisions techniques

✓ Provision pour risques croissants

La provision pour risques croissants comptabilisée en assurance dépendance est complétée, par prudence, d'une provision dite de stabilité, dont l'objet est de faire face à l'incertitude liée aux statistiques insuffisantes sur ce risque s'appréciant sur une longue durée et dont la commercialisation est relativement récente. Cette provision qui concerne les contrats Dépendance

✓ Provisions mathématiques des rentes en cours

Les provisions mathématiques des rentes sont constituées des valeurs actualisées des rentes et accessoires de rentes restant à payer à la date de l'inventaire. Ce poste intègre les provisions constituées au titre des affaires directes et les provisions complémentaires sur acceptations.

En assurances de personnes, les modalités de détermination des provisions mathématiques introduites par l'arrêté du 28 mars 1996 pour l'invalidité sont appliquées. Au titre des rentes d'invalidité en cours, les provisions sont déterminées par application de tables de maintien du bureau commun des assurances collectives (B.C.A.C.).

S'agissant des provisions mathématiques des rentes viagères non vie, l'entreprise évalue de manière additionnelle l'allongement de la durée de vie de la population. En conséquence des provisions mathématiques des rentes viagères non vie complémentaires sont constatées à la clôture pour calculer les capitaux à verser aux victimes de dommages corporels. Celles-ci

ANC. Elles sont obtenues par l'application aux provisions pour sinistres (nettes des estimations des règlements de décembre) à payer y compris la PSNEM et aux prévisions de recours (nettes des estimations d'encaissements de décembre) d'un taux de chargement déterminé à partir du rapport entre les frais de gestion des sinistres répartis des trois dernières années et les règlements de sinistres et recours encaissés de ces mêmes années.

risques grêle, risques catastrophes naturelles, risques spatiaux ainsi que les risques liés aux attentats, au terrorisme et au transport aérien. Ces provisions sont dotées de manière facultative. Le Code des Assurances définit les modalités de calcul mais ne stipule pas les modalités de reprise de ces provisions.

est calculée en fonction de l'âge et de l'ancienneté de souscription pour chacun des assurés. Elle est appréciée sur une base prospective, en retenant la différence des valeurs actuelles probables des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés.

s'appuient désormais sur les tables de mortalité TH / TF 2000-2002.

S'agissant des provisions mathématiques des rentes, l'entreprise avait évalué de manière additionnelle l'allongement de la durée de vie de la population. Elle avait ainsi progressivement augmenté, depuis l'exercice 2000, les provisions mathématiques de rentes viagères non vie calculées à la clôture (en application des tables réglementaires TD-TV 88/90) par une provision complémentaire s'appuyant sur la table TPRV 93.

La publication de nouveaux barèmes de capitalisation pour l'indemnisation des victimes (BCIV) utilisés pour calculer les capitaux à verser aux victimes de dommages corporels à compter du 1er janvier 2011 a conduit à une révision de cette approche. Ces nouveaux barèmes s'appuient sur les tables de mortalité récentes (TH / TF 2000-2002) et sont mieux adaptés au risque visé que la table TPRV.

Des provisions de gestion sont constituées conformément à l'article 143-11 du Règlement

ANC. Elles sont obtenues par l'application aux provisions mathématiques et aux provisions complémentaires d'un taux de chargement déterminé à partir du rapport entre les frais de gestion des sinistres imputés à la gestion des rentes des trois dernières années et les règlements des arrérages de ces mêmes années.

S'agissant de la provision pour fluctuation de taux, l'entreprise évalue de manière additionnelle

✓ Provision pour risques en cours (PREC)

Une provision pour risques en cours est constituée conformément au 2° bis de l'article R343-7 du code des assurances et à l'article 143-7 du Règlement ANC, lorsque le montant estimé des sinistres (incluant les frais de gestion) susceptibles de se produire après la fin de l'exercice et relatifs aux contrats conclus avant cette date excède la provision pour primes non acquises.

✓ Dépendance

Le montant total des provisions liées au risque dépendance s'établit à 51,71 millions d'euros au 31 décembre 2021 (dont 34,63 millions d'euros au titre de la provision pour risques croissants). Les provisions mathématiques des rentes en service et provisions de sinistres à payer, couvrant les sinistres en cours ont été déterminées sur la base des données d'expérience du portefeuille dépendance - loi de maintien en dépendance - et d'un taux technique de -0,03% (75% de -0,04% - moyenne du TME des 24 derniers mois).

Les provisions pour risques croissants, couvrant les sinistres futurs (valeur actuelle probable des engagements de l'assureur et des assurés) ont

l'effet prolongé de la baisse des taux d'intérêts. Les provisions mathématiques de rentes sont calculées sur la base d'un taux d'actualisation égal au taux moyen des emprunts d'état constaté sur les 24 derniers mois. A fin 2021, l'écart entre cette moyenne et le taux de décembre s'élève à +0,24 point. Aucune provision pour fluctuation des taux n'a donc été constituée.

Conformément aux dispositions du code des assurances, les frais de gestion retenus pour le calcul de la provision pour risques en cours sont les frais de règlement des sinistres, les frais d'acquisition et les frais d'administration.

Pour ces derniers, il n'est pas tenu compte des frais immédiatement engagés, c'est-à-dire les frais liés à l'émission et à l'encaissement des primes.

été déterminées sur la base des données d'expérience du portefeuille dépendance- loi de décès des valides, lois d'incidence différenciées par produit et loi de maintien en dépendance - et d'un taux technique de 0,50% pour les contrats Assurance Dépendance et Avenir Autonomie (contrats des générations les plus anciennes) représentant l'essentiel du stock et 0,90% pour les nouveaux contrats Groupama Autonomie, visant à refléter l'environnement financier courant. La caisse régionale réalise annuellement un test de suffisance des provisions dépendance qui intègre notamment les éventuelles anticipations de révisions tarifaires.

6.3.6. La réassurance

● Opérations de réassurance acceptées

Les opérations acceptées correspondent aux rétrocessions de la part de GMA.

● Opérations d'assurance cédées

Les opérations d'assurance cédées sont de deux catégories :

- La réassurance des caisses locales, en vertu d'un règlement de réassurance adopté par l'Assemblée Générale de Groupama Nord Est le 16 avril 2021 avec date d'effet au 1er janvier 2021. Cette réassurance porte sur les risques de base

avec une cession de quote-part, complétée à chaque fois que nécessaire, par une protection en excédent de sinistre ou un excédent de perte annuelle.

- La réassurance auprès de Groupama Assurances Mutuelles, dans les conditions fixées par la nouvelle Convention de Réassurance adoptée en décembre 2013, à effet du 1er janvier 2014. Cette réassurance comprend dans tous les risques une cession de quote-part, complétée à

chaque fois que nécessaire et selon le type d'aléa présenté par chaque branche, par une protection en excédent de sinistre ou un excédent de perte annuelle ou une combinaison de ces deux formules.

6.3.7. La gestion

Les Frais généraux

✓ Les frais de fonctionnement

Conformément aux règles établies par le Plan Comptable de l'Assurance de 1995, les charges sont d'abord enregistrées en comptabilité par nature dans des comptes de la classe 9.

Dans un deuxième temps et afin d'être inscrites dans le compte de résultat, elles sont réparties

par destination (classe 6) soit par imputation directe, soit par application de clés d'affectation analytique (temps passé, nombre de personnes, surfaces occupées, etc.).

✓ Frais d'acquisition reportés

En application de l'article 151-1 du Règlement ANC, la fraction non imputable à l'exercice des frais d'acquisition des contrats constatés en charges de l'exercice est portée à l'actif du bilan.

Ces frais d'acquisition reportés sont calculés en appliquant aux frais d'acquisition comptabilisés le ratio « Provision de cotisations non acquises sur Cotisations émises ».

Participation des salariés aux résultats de l'Entreprise et intéressement.

Les textes en vigueur pour la détermination de cette réserve s'appliquent sur la base du Plan Comptable des Assurances.

Un avenant n°2 à l'accord de participation du 18 décembre 1997, signé le 31 mars 2016 est entré en vigueur le 1er avril 2016.

La réserve spéciale de participation des salariés est calculée selon la formule suivante :

Par ailleurs, un accord d'intéressement pour une durée de trois années (2020-2021-2022) a été signé le 17 juin 2020.

$$\begin{aligned}
 \text{RSP} &= 1/2 (B - 5 \% C) \times S/VA \\
 \text{Avec } B &= \text{Résultat fiscal net} \\
 C &= \text{Capitaux propres} \\
 S &= \text{Base Brute Fiscale Salaires} \\
 VA &= \text{Valeur Ajoutée}
 \end{aligned}$$

Engagements sociaux

✓ Médailles du travail et jours anniversaires

La recommandation CNC n° 03-R-01 du 1er avril 2003 précise que les médailles du travail et, par assimilation, les jours anniversaires ne constituent pas des avantages similaires aux retraites (au sens du 3ème alinéa de l'article L 123-13 du code de commerce).

Conseil National de la Comptabilité (CNC), ce qui rend leur provisionnement obligatoire pour toutes les entreprises.

En conséquence, les médailles du travail et jours anniversaires entrent dans le champ d'application du règlement n° 2000-06 sur les passifs du

Conformément à l'article 314-1 du Plan comptable général (PCG), la première comptabilisation a été effectuée au 31 décembre 2003 dans les charges de l'exercice afin de ne pas perdre le droit de déduction fiscale.

✓ Engagements en matière de retraite

Les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière sont couverts par un contrat d'assurance souscrit le 16 décembre 1997.

6.4 NOTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Note 1. Actifs incorporels

Les valeurs incorporelles s'élevaient en 2021 à 6,97 millions d'euros nets d'amortissements contre 6,28 millions d'euros en 2020. Cette augmentation résulte de la mise en production des nouveaux projets informatiques.

Tableau des mouvements de l'exercice au 31 décembre 2021 en milliers d'euros

1.A.1 : VALEURS BRUTES	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
505 Logiciels	63 277	2 882	0	66 159
506 Droit au bail	87		0	87
507 Fonds de commerce	785		0	785
508 Autres immobilisations incorporelles	0		0	0
509 Immobilisations incorporelles en cours	0		0	0
Total	64 149	2 882	0	67 031

1.A.2 : AMORTISSEMENTS	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentation : dotation de l'exercice	Diminution : reprise de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
505 Logiciels	57 756	2 084	0	59 840
506 Droit au bail	0			0
507 Fonds de commerce	112	112		224
508 Autres immobilisations incorporelles	0			0
509 Immobilisations incorporelles en cours	0			0
Total	57 868	2 196	0	60 065

1.A.3 : PROVISIONS	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentation : dotation de l'exercice	Diminution : reprise de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
505 Logiciels	0	0	0	0
506 Droit au bail	0	0	0	0
507 Fonds de commerce	0	0	0	0
508 Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
509 Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0
Total	0	0	0	0

1.A.4 : VALEURS NETTES	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Entrée nette de l'exercice	Sortie nette de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
505 Logiciels	5 521	798	0	6 319
506 Droit au bail	87	0	0	87
507 Fonds de commerce	673	-112	0	561
508 Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
509 Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0
Total	6 281	686	0	6 966

Note 2. Placements

Le montant des placements s'établit en 2021 à 871,85 millions d'euros, soit une progression de 27,46 millions d'euros correspondant, en partie, aux excédents de trésorerie dégagés sur l'année.

A la clôture de l'exercice, la plus-value latente sur l'ensemble des placements autres que les

valeurs mobilières à revenus fixes (évalués selon l'article R.343-9 du code des assurances) s'élève à 100,18 millions d'euros.

En conséquence, il n'a pas été constitué de PRE (Note 2.4).

Note 2.1. Terrains et constructions

Tableau des mouvements de l'exercice au 31 décembre 2021 en milliers d'euros

1.B.1 : VALEURS BRUTES	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
210 Terrains non construits	0			0
212 Immeubles bâtis hors immeubles exploitation	9 901	28	327	9 603
219 Immeubles d'exploitation	55 399	1 446	299	56 547
211 Parts de sociétés à objet foncier non cotées	952	1	0	953
213 Parts et actions de S.I. non cotées hors I.E.	23 442	13 178	10 765	25 854
222 Immeubles en cours	313	943	1 256	0
Total	90 008	15 596	12 647	92 957

1.B.2 : AMORTISSEMENTS	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentation : dotation de l'exercice	Diminution : reprise de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
210 Terrains non construits	0			0
212 Immeubles bâtis hors immeubles exploitation	3 089	146	150	3 085
219 Immeubles d'exploitation	28 073	1 096	253	28 917
211 Parts de sociétés à objet foncier non cotées	0	0	0	0
213 Parts et actions de S.I. non cotées hors I.E.	0	0	0	0
222 Immeubles en cours	0	0	0	0
Total	31 163	1 242	403	32 002

1.B.3 : PROVISIONS	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentation : dotation de l'exercice	Diminution : reprise de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
210 Terrains non construits	0	0	0	0
212 Immeubles bâtis hors immeubles exploitation	0	0	0	0
219 Immeubles d'exploitation	0	0	0	0
211 Parts de sociétés à objet foncier non cotées	0	0	0	0
213 Parts et actions de S.I. non cotées hors I.E.	0	0	0	0
222 Immeubles en cours	0	0	0	0
Total	0	0	0	0

1.B.4 : VALEURS NETTES	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Entrée nette de l'exercice	Sortie nette de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
210 Terrains non construits	0	0	0	0
212 Immeubles bâtis hors immeubles exploitation	6 812	-118	176	6 518
219 Immeubles d'exploitation	27 326	350	46	27 630
211 Parts de sociétés à objet foncier non cotées	952	1	0	953
213 Parts et actions de S.I. non cotées hors I.E.	23 442	13 178	10 765	25 854
222 Immeubles en cours	313	943	1 256	0
Total	58 846	14 354	12 244	60 956

Immobilier en direct (Terrains, constructions et immeubles en cours)

Sur l'exercice 2021 seule une vente d'un local de placement est intervenue pour une VNC de 176 milliers d'euros. Les autres mouvements

de l'année correspondent au rythme normal de travaux d'entretien des immeubles et de rénovation d'agences commerciales.

● Parts et actions de S.I. non cotées

La variation brute de 2,41 millions d'euros enregistrée en 2021 correspond aux mouvements des comptes courants des différentes sociétés foncières pour - 440 milliers d'euros, ainsi qu'à l'acquisition de parts

dans une SCPI gérée par Groupama Gan REIM pour 2,85 millions d'euros. Trois SCI gérées directement par Groupama Nord-Est portent des immeubles de placement.

Note 2.2. Entreprises liées ou avec un lien de participation

Ce périmètre regroupe principalement la participation de la Caisse régionale dans Groupama Assurance Mutuelle via la détention de certificats mutualistes, et dans des titres stratégiques comme la SAS Centaure Nord Est. En 2021, deux nouvelles entités intègrent ce

périmètre dans la catégorie des autres placements pour 1,16 million d'euros au titre du projet de construction du village olympique Paris 2024.

● Tableau des mouvements de l'exercice au 31 décembre 2021 en milliers d'euros

1.C.1 : VALEURS BRUTES		Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
250	Actions ou autres titres à revenu variable	315 401	1 237	0	316 638
254	Autres placements	0	1 163	0	1 163
260	Actions ou autres titres à revenu variable	0	0	0	0
Total		315 401	2 401	0	317 801

1.C.2 : AMORTISSEMENTS		Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentation : dotation de l'exercice	Diminution : reprise de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
250	Actions ou autres titres à revenu variable	0	0	0	0
254	Autres placements	0	0	0	0
260	Actions ou autres titres à revenu variable	0	0	0	0
Total		0	0	0	0

1.C.3 : PROVISIONS		Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentation : dotation de l'exercice	Diminution : reprise de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
250	Actions ou autres titres à revenu variable	29	0	0	29
254	Autres placements	0	0	0	0
260	Actions ou autres titres à revenu variable	0	0	0	0
Total		29	0	0	29

1.C.4 : VALEURS NETTES		Montant net à l'ouverture de l'exercice	Entrée nette de l'exercice	Sortie nette de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
250	Actions ou autres titres à revenu variable	315 372	1 237	0	316 609
254	Autres placements	0	1 163	0	1 163
260	Actions ou autres titres à revenu variable	0	0	0	0
Total		315 372	2 401	0	317 772

● Détail sur l'évolution de la participation dans Groupama Assurances Mutuelles

	Nombre de titres	% détention	31 décembre 2021 (en K€)			31 décembre 2020 (en K€)		
			Valeur brute comptable	Provision	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Provision	Valeur nette comptable
Certificats mutualistes	35 714 035	8,67%	313 748	0	313 748	313 748	0	313 748
			313 748	0	313 748	313 748	0	313 748

La VNC des titres de Certificats Mutualistes de GMA au 31 décembre 2021 s'établit au même niveau qu'en 2020. En application des règles de

valorisation de cet actif (Point 6.3.2) il n'y a pas de mouvement de provision dans les comptes de la Caisse Régionale au 31 décembre 2021.

● Liste des filiales et participations au 31 décembre 2021 en milliers d'euros

TABLEAU A FILIALES : TITRES DETENUS A PLUS DE 50 %	Capital (1)	Autres Capitaux Propres (1)	Quote part détenue	Résultats dernier ex. clos (1)	Valeur comptable titres détenus		
					Brute	Provision	Nette
					au 31/12/2021	au 31/12/2021	au 31/12/2021
SCI AMA (Note 2.1.)	2 710	0	99,99%	-9	4 512	0	4 512
SCI 13 ST SYMPHORIEN (Note 2.1.)	1 260	0	99,99%	-7	1 260	0	1 260
SCI 23 RUE DE TOURVILLE (Note 2.1.)	4 627	0	99,99%	293	4 662	0	4 662
SCI LENGLET (Note 2.1.)	1 614	0	99,99%	-21	1 614	0	1 614
TABLEAU B PARTICIPATIONS : TITRES DETENUS A PLUS DE 10 %	Capital (1)	Autres Capitaux Propres (1)	Quote part détenue	Résultats dernier ex. clos (1)	Valeur comptable titres détenus		
					Brute	Provision	Nette
					au 31/12/2021	au 31/12/2021	au 31/12/2021
SCI MDA (Note 2.1.)	2 307	4 453	38,73%	54	2 891	0	2 891
SCI LA JONQUIERE (Note 2.1.)	3 668	253	23,91%	47	877	0	877
SAS CENTAURE Nord Est (Note 2.2.)	320	1 295	32,99%	-70	314	0	314
TABLEAU C PARTICIPATIONS ENTREPRISES LIEES	Capital (1)	Autres Capitaux Propres (1)	Quote part détenue	Résultats dernier ex. clos (1)	Valeur comptable titres détenus		
					Brute	Provision	Nette
					au 31/12/2021	au 31/12/2021	au 31/12/2021
Certificats Mutualistes GMA (Note 2.2.)	/	/	8,67%	/	313 748	0	313 748
Groupama Energies renouvelables	19 550	93 382	0,85%	4 711	1 000	0	1 000
Groupama Private Equity Invest	50 000	0	0,62%	NA	1 547	0	1 547
SAS Low Carbon Village Ampère	30	0	4,00%	NA	1	0	1
SCI Low Carbon Dream Factory	10	0	4,00%	NA	0	0	0
SOCIETE FORESTIERE (Note 2.1.)	74 958	3 614	0,91%	1 118	762	0	762
SCI PIPACT (Note 2.1.)	2 820	9 680	7,09%	1 346	200	0	200

(1) Dernier exercice clos : 2020

Note 2.3. Autres placements

Tableau des mouvements de l'exercice au 31 décembre 2021 en milliers d'euros

2.1 : VALEURS BRUTES		Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
230	Actions et autres titres à revenu variable	207 691	313 534	307 510	213 714
231	Oblig., titres de créances et autres à rev.fixe	260 113	61 217	44 802	276 529
232	Prêts	3 190		305	2 884
	Total	470 993	374 751	352 617	493 128

2.2 : AMORTISSEMENTS		Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentation : à l'ouverture de l'exercice	Diminution : dotation de l'exercice	Montant reprise de l'exercice
230	Actions et autres titres à revenu variable	0	0	0	0
231	Oblig., titres de créances et autres à rev.fixe	0	0	0	0
232	Prêts	0	0	0	0
	Total	0	0	0	0

2.3 : PROVISIONS		Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentation : dotation de l'exercice	Diminution : reprise de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
230	Actions et autres titres à revenu variable	817	0	817	0
231	Oblig., titres de créances et autres à rev.fixe	0	0	0	0
232	Prêts	0	0	0	0
	Total	817	0	817	0

2.4 : VALEURS NETTES		Montant net à l'ouverture de l'exercice	Entrée nette de l'exercice	Sortie nette de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
230	Actions et autres titres à revenu variable	206 874	313 534	306 694	213 714
231	Oblig., titres de créances et autres à rev.fixe	260 113	61 217	44 802	276 529
232	Prêts	3 190	0	305	2 884
	Total	470 177	374 751	351 801	493 128

Actions et autres titres à revenus variables

Cette poche inclut notamment les supports de trésorerie ce qui explique l'ampleur des mouvements. A la clôture des comptes, une reprise de provision pour dépréciation à

caractère durable est constatée pour 817 milliers d'euros reflétant la cession totale du titre coté concerné.

Valeurs mobilières à revenu fixe

Augmentation de 16,4 millions d'euros du portefeuille obligataire, dans le respect des

contraintes de gestion actifs-passifs de l'entreprise.

● **Détail des titres de dette souveraine des pays PIIGS**

Les investissements en obligations détenues en direct et émises par les états considérés comme

"non core", c'est-à-dire Espagne, Irlande, Italie et Portugal, se présentent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2021			31/12/2020			
	Pays	Prix de revient brut	Valeur de réalisation	Plus ou moins-value latente brute	Prix de revient brut	Valeur de réalisation	Plus ou moins-value latente brute
	Portugal	0	0	0	0	0	0
	Irlande	0	0	0	0	0	0
	Italie	4 480	4 753	357	4 598	5 021	424
	Espagne	8 485	8 842	273	6 618	7 193	576
	Total	12 965	13 595	630	11 215	12 215	1 000

Ce portefeuille d'obligations détenues en direct ne détient aucun titre de dette souveraine grecque.

● **Prêts**

Le stock au 31 décembre 2021 est stable par rapport à 2020 et aucune provision n'a été constituée au titre des prêts accordés.

Note 2.4. ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS en milliers d'euros

Tableau Art 423-13 B Règlement ANC 215-11 du 28/11/2015	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
1. Placements immobiliers			
a) Terrains et constructions	92 957	60 956	100 851
i. Terrains non construits			
ii. Parts de sociétés non cotées à objet foncier	953	953	1 864
iii. Immeubles bâtis hors immeubles d'exploitation	9 603	6 518	15 863
iv. Parts et actions de sociétés immobilières non cotées hors immeubles d'exploitation	20 633	20 633	35 885
v. Immeubles d'exploitation (immeubles bâtis et parts de sociétés immobilières non cotées)	61 768	32 851	47 239
b) Terrains et constructions en cours	0	0	0
i. Terrains affectés à une construction en cours			
ii. Immeubles en cours			
iii. Parts et actions de sociétés immobilières non cotées (immeubles en cours)			
iv. Immobilisations grevées de droits (commodats)			
v. Immeubles d'exploitation en cours	0	0	0
TOTAL DES PLACEMENTS IMMOBILIERS	92 957	60 956	100 851
2. Actions, parts et autres titres à revenu variable			
a) Actions, parts et autres titres à revenu variable dans les entités avec lesquelles il n'existe pas de lien de participation ou entités liées	213 714	213 714	273 392
i. Actions et titres cotés	0	0	0
ii. Actions et parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	121 855	121 855	140 261
iii. Actions et parts d'autres OPCVM	90 775	90 775	131 902
iv. Actions et titres non cotés	1 085	1 085	1 229
b) Actions, parts et autres titres à revenu variable dans des entités liées	316 638	316 609	317 125
i. Actions et titres cotés			
ii. Actions et titres non cotés	316 638	316 609	317 125
c) Actions, parts et autres titres à revenu variable dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation			
i. Actions et titres cotés			
ii. Actions et titres non cotés			
TOTAL DES ACTIONS, PARTS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	530 352	530 324	590 517
3. Autres titres de placement			
a) Autres titres de placement hors placements dans des entités avec lesquelles il existe un lien de participation ou entités liées	280 576	278 004	286 886
i. Obligations, titres de créance négociables et titres à revenu fixe	270 529	267 956	276 838
* Obligations cotées	270 529	267 956	276 838
o Obligations et autres valeurs émises ou garanties par l'un des Etats membres de l'OCDE	28 585	26 695	28 281
o Obligations et titres assimilés émis par des organismes de titrisation			
o Obligations, parts de fonds communs de créances et titres participatifs négociés sur un marché reconnu, autres que celles ou ceux visés aux lignes précédentes	241 844	240 991	248 557
* Obligations non cotées	0	0	0
* Titres de créance négociables et bons du Trésor	0	0	0
* Autres			
ii. Prêts	4 048	4 048	4 048
* Prêts obtenus ou garantis par un État membre de l'OCDE	4 048	4 048	4 048
* Prêts hypothécaires			
* Autres prêts	0	0	0
* Avances sur polices			
iii. Dépôts auprès des établissements de crédit	6 000	6 000	6 000
iv. Autres placements	0	0	0
v. Créances pour espèces déposées chez les cédantes			
vi. Créance représentative de la composante dépôt d'un contrat de réassurance			
b) Placements représentant les prov. techniques afférentes aux contrats en UC	0	0	0
c) Autres titres de placement dans les entreprises liées	0	0	0
d) Autres titres de placement dans des entités avec lesquelles il existe un lien de participation	0	0	0
TOTAL DES AUTRES TITRES DE PLACEMENT	280 576	278 004	286 886

Les montants correspondants aux amortissements et reprises de différence sur prix de remboursement des obligations évaluées conformément aux articles R.343-9 et R.343-10 du Code des assurances sont inclus dans la colonne "Valeur nette" sur les lignes d'obligations concernées. Ils s'élèvent à un montant de 455 milliers d'euros pour la décote amortie et à 3,03

millions d'euros pour la prime de remboursement reprise.

Le solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence sur prix de remboursement des titres évalués conformément aux articles R343-9 et R343-10 du code des assurances s'élève 3,35 millions d'euros.

Note 3. Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques

Les parts des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques figurant à l'actif du bilan s'élèvent pour 2021 à 281,76 millions d'euros (292,30 millions d'euros en 2020) se ventilant comme suit :

- 10,69 millions d'euros, au titre du traité de réassurance, pour l'ensemble des caisses locales.
- 271,08 millions d'euros au titre du règlement général de réassurance avec Groupama Assurances Mutuelles.

Note 4. Créances

● Ventilation des créances au 31 décembre 2021 en milliers d'euros

BILAN ACTIF : CREANCES	Entreprises liées ou lien de participation	Autres	Total 2021	Dont à moins d'un an	Dont à plus d'un an	Rappel 2020
6 Créances :	17 311	96 960	114 271	104 406	9 865	133 933
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe	0	65 947	65 947	63 927	2 020	85 875
6aa Primes acquises non émises	0	5 587	5 587	5 587	0	-753
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	0	60 360	60 360	58 340	2 020	86 627
<i>Dont cotisations contentieuses</i>	0	4 921	4 921	2 900	2 020	5 466
6b Créances nées d'opérations de réassurance	7 466	0	7 466	7 466	0	7 342
6c <u>Autres créances :</u>	<u>9 844</u>	<u>31 013</u>	<u>40 857</u>	<u>33 013</u>	<u>7 844</u>	<u>40 716</u>
6ca Personnel	0	34	34	34	0	78
6cb Etat, organismes de Sécurité sociale, collectivités publiques	0	395	395	395	0	293
6cc Débiteurs divers	9 844	30 583	40 427	32 583	7 844	40 345
<i>Dont provision pour dépréciation</i>	-62	-22	-84	-22	-62	-165

● Créances nées d'opérations d'assurance directe

Sur les 65,9 millions d'euros, 65,87 millions d'euros correspondent aux cotisations à encaisser et 78 milliers d'euros à des créances clients CIGAC.

Les cotisations contentieuses s'élèvent en 2021 à 4,92 millions d'euros contre 5,46 millions d'euros en 2020.

● Autres créances - Débiteurs divers

Au bilan, les flux de trésorerie correspondant aux règlements de sinistres, nets des encaissements de recours, intervenus au cours du mois de décembre sont comptabilisés en contrepartie du poste « Débiteurs divers ».

Les autres postes concernent principalement des comptes courants et avances de fonctionnement, notamment vis-à-vis d'entités du Groupe.

Au 31 décembre 2021, cette procédure se traduit par l'inscription d'un montant de 25,92 millions d'euros (y compris collectives), à l'actif au poste « Débiteurs divers » sur le total de 40,43 millions d'euros et au passif au poste « Provisions pour sinistres à payer ».

En 2021, les provisions pour dépréciation se répartissent entre une provision pour dépréciation des créances Groupama Participation pour 62 milliers d'euros, à l'identique de 2020 et une provision pour dépréciation des locataires à 21,8 milliers d'euros contre 102,73 milliers d'euros en 2020.

Note 5. Autres actifs corporels d'exploitation

Tableau des mouvements de l'exercice au 31 décembre 2021 en milliers d'euros

3.1 : VALEURS BRUTES	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
510 Dépôts et cautionnements	108	19	5	122
511 Autres immobilisations corporelles	16 464	316	497	16 283
519 Immobilisations en attente d'affectation	330	3 805	3 400	735
Total	16 902	4 140	3 902	17 140

3.2 : AMORTISSEMENTS	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentation : dotation de l'exercice	Diminution : reprise de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
510 Dépôts et cautionnements	0	0	0	0
511 Autres immobilisations corporelles	11 120	924	484	11 560
519 Immobilisations en attente d'affectation	0	0	0	0
Total	11 120	924	484	11 560

3.3 : PROVISIONS	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentation : dotation de l'exercice	Diminution : reprise de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
510 Dépôts et cautionnements	0	0	0	0
511 Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0
519 Immobilisations en attente d'affectation	0	0	0	0
Total	0	0	0	0

3.4 : VALEURS NETTES	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Entrée nette de l'exercice	Sortie nette de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
510 Dépôts et cautionnements	108	19	5	122
511 Autres immobilisations corporelles	5 345	-608	14	4 723
519 Immobilisations en attente d'affectation	330	3 805	3 400	735
Total	5 783	3 216	3 419	5 580

Note 6. Capitaux propres

Certificats Mutualistes admis en fonds propres

Conformément à l'autorisation prise par l'Assemblée Générale du 15 avril 2016, suite à l'approbation de l'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution, la commercialisation de

Certificats Mutualistes a débuté le 1^{er} juin 2016. Le total émis au 31 décembre 2021 s'élève à 42,47 millions d'euros et vient alimenter le fonds d'établissement.

Fonds de secours des Caisses Locales

Le fonds de secours contribue à l'équilibre général de chaque caisse locale au moyen d'interventions allouées par la caisse régionale en cas de situation considérée comme déséquilibrée ou préoccupante. Il intervient lorsque le niveau des réserves de la

Caisse locale est inférieur à 50 % des cotisations conservées. En 2021, treize Caisses Locales ont nécessité l'intervention du fonds de secours pour un total de 516 milliers d'euros.

Autres réserves

Suite à l'affectation du résultat 2020 les réserves complémentaires et les réserves pour éventualités diverses ont augmenté en 2021 globalement de 6

millions d'euros pour atteindre 166,55 millions d'euros chacune.

Résultat de l'exercice et capitaux propres

Le résultat de l'exercice s'établit à 17,2 millions d'euros.

Les capitaux propres, qui incluent le résultat, passent de 567,79 millions d'euros à 585,81

millions d'euros, et représentent 128 % des cotisations acquises (affaires directes) à l'exercice, ou encore 206 % des cotisations conservées par Groupama Nord Est.

Ecart de dévolution

Ce poste correspond à la contrepartie des apports par la CCAMA à la caisse régionale, des titres Groupama SA et Groupama Holding qu'elle détenait lors de sa dissolution en date du 18

décembre 2003. Cette opération est venue renforcer les fonds propres de Groupama Nord Est de 170,81 millions d'euros.

Tableau des mouvements de l'exercice au 31 décembre 2021 en milliers d'euros

LIBELLE	Au	Affect.	Incorp.	Aug.	Autres	Autres	Résultat	Au
	31/12/20	résultat	de	fonds	Aug.	Diminutions		2021
		2020	réserves	propres				
Fonds d'établissement	40 968	-	-	2 116	-	-		43 084
Fonds d'établissement constitué	610	-	-	-	-	-		610
Certificats Mutualistes	40 359	-	-	2 116	-	-		42 475
Réserves	328 260	6 468	-	-	-	-516		334 212
Fonds de secours Caisses Locales	1 160	468	-	-	-	-516		1 112
Réserves complémentaires	163 550	3 000	-	-	-	-		166 550
Réserves pour éventualités diverses	163 550	3 000	-	-	-	-		166 550
Autres éléments	27 752	-7 243	-	-	-	-	17 203	37 712
Report à nouveau	20 487	22	-	-	-	-		20 509
Résultat de l'exercice	7 265	-7 265	-	-	-	-	17 203	17 203
Ecart de dévolution	170 806	-	-	-	-	-	-	170 806
Total	567 786	-775		2 116	0	-516	17 203	585 814
Distributions ⁽¹⁾		775						

(1) La rémunération versée, en 2021, aux porteurs de certificats mutualistes, d'un montant de 775 milliers d'euros, représente un rendement brut annuel, avant prélèvements sociaux et impôts, de 2%.

Note 7. Provisions techniques

Note 7.1. Provisions pour primes non acquises

Le montant brut de la provision pour primes non acquises s'établit au 31 décembre 2021 à 60,05 millions d'euros, en baisse de 19,91% par rapport

à 2020 (74,97 millions d'euros). La variation brute affectant l'exercice 2021 est donc de 14,93 millions d'euros.

Note 7.2. Provisions pour sinistres

Le montant des provisions de sinistres à payer s'élève à 409,49 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 391,19 millions d'euros au 31 décembre 2020, soit une augmentation de 18,30 millions d'euros.

augmentation de 5,69 million d'euros par rapport à 2020.

L'évaluation des sinistres tardifs s'est élevée pour 2021 à 36,17 millions d'euros contre 38,81 millions d'euros en 2020, soit une diminution de 2,64 millions d'euros.

Les provisions pour sinistres non encore manifestés (PSNEM) relatives aux garanties d'assurance construction sont constituées pour un montant de 24,58 millions d'euros en augmentation de 985 milliers d'euros par rapport à 2020.

Les prévisions de recours s'élèvent à 33,25 millions d'euros au 31 décembre 2021 en

Le chargement de gestion s'établit à 20,13 millions d'euros en 2021 contre 19,90 millions d'euros en 2020, soit une augmentation de 225 milliers d'euros.

Note 7.3. Provisions pour égalisation

Au 31 décembre 2021, elles s'élèvent à 24,41 millions d'euros contre 24,40 millions en 2020.

Elle se distingue en trois catégories :

- Le fonds de stabilité du risque dépendance pour 3,2 millions d'euros
- Les provisions pour égalisation acceptées du pool de rétrocession qui concernent des risques souscrits par Groupama Assurances
- Les provisions pour égalisation sur risque Attentats (2,83 millions d'euros), Catastrophes Naturelles (9,16 millions d'euros), Grêle (6,31 millions d'euros), et RC Pollution (2,39 millions d'euros).

Mutuelles avec des acceptations en provenance d'Assuratome et Assurpol (474 milliers d'euros)

Note 7.4. Autres provisions techniques

Provision pour risques croissants

Cette provision s'élève au 31 décembre 2021 à 34,63 millions d'euros en diminution de 488 milliers d'euros par rapport à 2020 compte

tenu de l'évolution de la structure du portefeuille.

Provisions mathématiques des rentes

L'ensemble des provisions mathématiques des rentes s'élève à 69,40 millions d'euros au 31 décembre 2021, en diminution de 830 milliers d'euros.

Le chargement de gestion s'établit à 713,33 milliers d'euros en 2021 contre 711,91 milliers d'euros en 2020, soit une augmentation de la charge de 1,4 milliers d'euros.

Provision pour risques en cours (PREC)

La PREC au 31 décembre 2021 s'établit à 519 milliers d'euros contre 841 milliers d'euros en 2020 soit une diminution de 323 milliers d'euros.

Note 8. Provisions pour risques et charges

Tableau des mouvements de l'exercice au 31 décembre 2021 en milliers d'euros

DESIGNATION	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice	Méthode d'évaluation
Amortissements dérogatoires	184	0	85	99	*
Provision pour jours anniversaires	2 517	0	169	2 348	2.1.7 engagements sociaux
Provision pour médailles du travail	1 897	0	140	1 757	
Autres provisions pour charges d'exploitation	0	913	0	913	Modèle interne
Provisions pour litiges	3 068	240	1 981	1 327	Dossier à dossier
Provision pour charges exceptionnelles	401	0	0	401	Estimation Groupe
Total	8 067	1 153	2 375	6 846	

* Correspond à la coexistence pour le logiciel SIGMA et ses versions de plans d'amortissements économiques et fiscaux. La différence entre les deux constitue la dotation ou reprise d'amortissements dérogatoires à constater pour ajuster l'impact fiscal à la charge comptable.

● Médailles du travail et jours anniversaires

La provision au 31 décembre 2021 des médailles du travail et jours anniversaires s'établissait à 4,11 millions d'euros. L'actualisation du calcul a été effectuée et a conduit à :

- Diminuer la provision de 169 milliers d'euros pour les jours anniversaires pour amener la

provision au 31 décembre 2021 à 2,35 million d'euros

- Diminuer la provision de 140 milliers d'euros pour les médailles du travail pour amener la provision au 31 décembre 2021 à 1,76 million d'euros.

Note 9. Autres dettes

● Ventilation des dettes au 31 décembre 2021 en milliers d'euros

BILAN PASSIF : DETTES	Entreprises liées ou lien de participation	Autres	Total 2021	Dont à moins d'un an	Dont à plus d'un an	Rappel 2020
7 Autres dettes :	17 591	45 509	63 100	62 968	132	86 796
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	23	6 214	6 237	6 214	23	8 256
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	11 858	0	11 858	11 858	0	26 054
7d Dettes envers des établissements de crédit	46	0	46	46	0	2 555
<u>7e Autres dettes :</u>	<u>5 664</u>	<u>39 295</u>	<u>44 959</u>	<u>44 850</u>	<u>109</u>	<u>49 931</u>
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	0	109	109	0	109	110
7ec Personnel	0	17 174	17 174	17 174	0	14 902
7ed Etat, organismes de Sécurité sociale et autres collectivités publiques	0	10 740	10 740	10 740	0	11 343
7ee Créanciers divers	5 664	11 272	16 936	16 936	0	23 577

● Dettes nées d'opérations de réassurance

Les règlements restant à effectuer à Groupama Assurances Mutuelles au titre des flux de

réassurance sont en baisse de 14,20 millions d'euros.

● Créanciers divers

Les règlements restant à effectuer envers les fournisseurs s'élèvent à 8,59 millions d'euros dont majoritairement constitués de factures non parvenues.

Le montant des comptes courants avec des entreprises liées se monte à 5,66 millions d'euros, et ceux envers les autres tiers, s'élèvent, quant à eux à 1,39 million d'euros.

Des comptes d'attente, principalement liés aux fonds en attente d'imputation sur les comptes clients, figurent pour 1,29 million d'euros.

Note 10. Primes acquises

● Primes acquises brutes

Le montant des primes acquises à l'exercice s'élève à 471,19 millions d'euros, en augmentation de 4,67 %.

Le montant brut des primes de l'exercice calculé s'établit à 456,17 millions d'euros, en hausse de 0,6 % par rapport à 2020.

● Opérations de réassurance acceptées

Le chiffre d'affaires accepté au titre de l'exercice s'élève à 12,54 millions d'euros, soit une diminution de 5,5%. Le solde des acceptations en réassurance en provenance de Groupama Assurances Mutuelles se traduit par un produit

net pour Groupama Nord-Est de 1,15 million d'euros, contre 1,8 million d'euros en 2020 (cf. Note 20).

● Opérations d'assurance cédées

Le chiffre d'affaires conservé par les Caisses locales s'établit à 17,02 millions d'euros (cf. Note 20).

Le solde des opérations de réassurance avec les caisses locales constitue une charge pour Groupama Nord-Est d'un montant de 6,15 millions d'euros, contre 6,22 millions d'euros en 2020 (cf. Note 20).

Le montant des primes cédées à Groupama Assurances Mutuelles s'établit à 169,79 millions d'euros pour l'année 2021 (cf. Note 20).

Le solde des opérations de réassurance avec Groupama Assurances Mutuelles constitue une charge en 2021 pour Groupama Nord-Est pour un montant de 38,18 millions d'euros, contre une charge de 5,77 millions d'euros en 2020 (cf. Note 20), soit une variation de 32,41 millions d'euros.

Note 11. Produits des placements alloués

● Produits de placements transférés

La quote-part des produits financiers nets alloués aux provisions techniques est transférée au compte de résultat technique non vie pour un montant de 6,35 millions d'euros, contre un montant de 4,69 millions d'euros en 2020.

La quote-part du résultat financier net de l'exercice revenant à la rémunération des fonds propres ressort donc à 10,37 millions d'euros contre 7,75 millions d'euros en 2020.

Note 12. Détail des autres produits techniques

● Détail des postes au 31 décembre 2021 en milliers d'euros

	2021	2020
Subvention d'exploitation G2S	173	210
Subvention d'exploitation	76	0
Produits de gestion APRIA CSS	41	31
Commissions distribution Vie	13 988	13 265
Commissions ANIPS	468	522
Commissions APRIA ACS		1
Commissions Groupama Assurance-Crédit	156	110
Indemnités dossiers étrangers	80	29
Commissions reçues des Caisses Locales	4 383	5 034
Commissions Groupama Protection Juridique	62	61
Commissions Helvetia	100	98
Commissions Caps Auto	194	219
Commissions diffusion cartes grises	4	4
Commissions COFINTEX	62	86
Autres commissions AGRICA	168	95
Autres produits techniques	0	54
Allocation forfaitaire CMU	44	193
Pénalité IRCA	6	0
Commissions Pare-Brise	36	33
Récupération indemnités sinistres	28	15
	20 069	20 060

Note 13. La gestion des sinistres

● Sinistres réglés

Ces prestations et frais réglés se sont élevés à 325,6 millions d'euros en 2021 contre 288,6

millions d'euros en 2020, soit une augmentation de 36,9 millions d'euros.

● Liquidation des provisions de sinistres en milliers d'euros

Annexes du dossier annuel ACPR		Bilan 2021	Bilan 2020
Annexe 1-12			
Provision pour risques en cours	01	519	841
Annexe 1-13 A			
Prévision de recours à encaisser	06	33 251	27 565
Annexe 1-13 B (*)			
Provisions pour sinistres ouverture	11	445 930	380 062
Prest. payée dans l'ex. sur ex. ant.	12	153 643	124 557
Prov. pour sinistres sur ex. ant. clôt	13	281 397	264 656
BONI / MALI (=11-12-13)	14	10 890	-9 151
(*) Montants bruts de frais de gestion et nets de recours et de prévisions de recours			

● Boni/Mali

L'exercice 2021 se solde par des dégagements sur exercices antérieurs (boni) à hauteur de 10,89 millions d'euros contre un rechargement

(mali) de 9,15 millions d'euros l'année précédente.

Note 14. Evolution au cours des trois derniers exercices des primes acquises et de la charge des sinistres (*) en milliers d'euros

ANNEE D'INVENTAIRE		EXERCICE DE SURVENANCE				
		2017	2018	2019	2020	2021
2019						
Règlements	21	132 296	141 734	92 080		
Provisions	22	19 137	47 580	92 169		
Total des sinistres (S)	23	151 433	189 314	184 249		
Primes acquises (P)	24	276 580	279 386	287 621		
Pourcentage (S/P)	25	54,75%	67,76%	64,06%		
2020						
Règlements	31	136 635	151 470	150 423	83 147	
Provisions	32	18 056	56 654	30 882	116 110	
Total des sinistres (S)	23	154 691	208 123	181 305	199 257	
Primes acquises (P)	34	276 564	279 543	289 511	285 100	
Pourcentage (S/P)	25	55,93%	74,45%	62,62%	69,89%	
2021						
Règlements	41	138 458	157 932	162 105	155 987	83 804
Provisions	42	20 302	42 204	16 141	38 986	112 919
Total des sinistres (S)	23	158 760	200 136	178 246	194 973	196 723
Primes acquises (P)	44	276 575	279 429	289 585	288 258	297 094
Pourcentage (S/P)	25	57,40%	71,62%	61,55%	67,64%	66,22%
(*) Montants bruts de frais de gestion et nets de recours hors catégories ministère 20 et 21						

Note 15. La gestion

Les Frais généraux nets

Les frais généraux engagés par l'entreprise pour son fonctionnement courant se sont élevés à 95,9 millions d'euros.

Le ratio entre les frais généraux et les cotisations acquises (tous exercices affaires directes : 433,4

millions d'euros) ressort donc à 22,1 %, contre 21,8 % en 2020.

A la clôture de l'exercice, les frais d'acquisition reportés s'élèvent à 8,89 millions d'euros pour une variation en produits de l'exercice de 1,4 million d'euros.

Participation des salariés aux résultats de l'Entreprise et intéressement

Une provision de 5,43 millions d'euros a été constituée dans le cadre de l'application de l'accord d'intéressement en 2022 sur les résultats de 2021.

Le bénéfice fiscal 2021 étant inférieur à 5% des capitaux propres de l'entreprise, il n'ouvre pas droit au versement de la participation, il n'a pas été constitué de provision à cet effet.

Répartition des frais généraux bruts au 31 décembre 2021 en milliers d'euros

PAR NATURE	2021	%	2020	%
91 Services extérieurs	22 055	18,50%	22 386	18,99%
92 Autres services extérieurs	6 648	5,57%	5 769	4,90%
93 Impôts et taxes	10 952	9,18%	11 853	10,06%
94 Charges de personnel	72 457	60,75%	70 717	60,01%
95 Autres charges de gestion courante	695	0,58%	676	0,57%
96 Commissions	3 755	3,15%	3 520	2,99%
97 Charges financières	416	0,35%	853	0,72%
98 Dotations aux amortissements et provisions	4 274	3,58%	3 130	2,66%
99 Reprise des amortissements et provisions	-1 981	-1,66%	-1 061	-0,90%
Total	119 271	100,00%	117 843	100,00%

PAR DESTINATION	2021	%	2020	%
602 Frais de règlement des sinistres	17 206	14,43%	16 950	14,38%
6420 Frais d'acquisition des contrats	64 719	54,26%	62 382	52,94%
6422 Frais d'administration	7 173	6,01%	7 802	6,62%
663 Frais internes de gestion des placements	391	0,33%	478	0,41%
6458 Autres charges techniques	23 934	20,07%	24 062	20,42%
6456 Prévention	1 308	1,10%	1 091	0,93%
655 Charges non techniques	4 540	3,81%	5 078	4,31%
Total	119 271	100,00%	117 843	100,00%

Note 16. Produits et charges des placements

Résultat financier net

Avec des produits de placements pour 23,48 millions d'euros et des charges de placement pour 6,76 millions d'euros, le résultat financier net de l'exercice s'élève à

16,72 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 12,44 millions d'euros en 2020, soit une augmentation de 34,41%.

Comparatif des revenus et frais financiers en milliers d'euros

		EXERCICE 2021			EXERCICE 2020		
		Concernant des entrep. liées	Autres revenus et frais fin.	TOTAL	Concernant des entrep. liées	Autres revenus et frais fin.	TOTAL
Revenus des participations	21	1 235	0	1 235	1 251	0	1 251
Revenus des placements immob.	22	9	4 524	4 533	7	4 372	4 379
Revenus des autres placements	23	0	7 330	7 330	0	6 488	6 488
Autres revenus financiers	24	0	0	0	0	0	0
Sous total	25	1 244	11 854	13 098	1 258	10 861	12 118
Frais financiers			2 605	2 605		2 132	2 132
Pour mémoire							
Autres produits des placements ⁽¹⁾	27			10 386			7 306
Autres charges des placements ⁽²⁾	28			4 159			4 857

(1) Reprises de provisions, de réserve de capitalisation, surcote, intérêts des comptes courants et bancaires, PV cession.

(2) Dotations aux amortissements et provisions, décote, frais internes de gestion répartis, MV cession.

Note 17. Résultat non technique
Détail des postes au 31 décembre 2021 en milliers d'euros

	2021	2020
I. PRODUITS NON TECHNIQUES		
Accompagnement GMA au projet Banque	340	145
Commissions ADL	5	4
Commissions orange Bank	425	702
Commissions GAN	4	0
Commissions EXPERTISSIMO	756	544
Commissions reçues de Groupama Epargne Salariale	293	322
Commissions reçues de Groupama Gan REIM	87	50
Subvention Certificats Mutualistes	278	253
Produits de cession des éléments d'actifs cédés	10	0
	2 197	2 020
II. CHARGES NON TECHNIQUES		
Taxes sur Excédents de provisions pour sinistres	181	208
Valeur de cession des éléments d'actifs cédés	14	2
Quote-part frais généraux affectés à l'activité bancaire	4 540	5 078
	4 735	5 288
RESULTAT NON TECHNIQUE (I - II)	-2 538	-3 267

Note 18. Résultat exceptionnel
● Détail des postes au 31 décembre 2021 en milliers d'euros

	2021	2020
I. PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Reprises sur amortissements dérogatoires	85	85
Annulations de chèques	489	181
Dégrèvement d'impôts	274	0
Apurements petits soldes et ajustements FAI	320	0
Profits exceptionnels sur exercices antérieurs	0	12
Autres produits exceptionnels	92	29
	1 259	307
II. CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges sur exercices antérieurs	0	0
Amortissements dérogatoires	0	0
Rappel d'impôts	149	101
Provision pour risques	0	0
Amendes et pénalités	27	0
Dotations fonds de solidarité	0	849
Provision pour charges exceptionnelles	0	401
Autres charges exceptionnelles	127	541
	303	1 892
RESULTAT EXCEPTIONNEL (I - II)	956	-1 585

Note 19. Impôts

Selon le dispositif prévu par l'intégration fiscale conventionnelle Groupama Nord-Est est imposable à l'impôt sur les sociétés en 2021 à hauteur de 10,65 millions d'euros :

- soit 10 millions d'euros pour la caisse régionale
- et 654,56 milliers d'euros pour les caisses locales

Le taux effectif d'impôt s'établit à 35,32 % en 2021. Ce taux s'explique notamment par le régime fiscal des OPCVM et par l'incidence de la non déduction fiscale de certaines provisions.

Les caisses locales n'ayant pas de statut fiscal, leur résultat fiscal est intégré dans la déclaration de Groupama Nord-Est.

De façon conventionnelle, les caisses locales restent redevables de leur impôt auprès de Groupama Nord-Est.

Pour matérialiser cette règle de manière comptable, la constatation du paiement de l'impôt par les caisses locales à Groupama Nord Est se traduit par l'enregistrement d'un produit d'impôt, perçu des caisses locales, pour la somme de 654,56 milliers d'euros en 2021.

Note 20. Synthèse du résultat de l'exercice au 31 décembre 2021 en milliers d'euros

RUBRIQUES	Net	Aff. Directes	Acceptations	Caisses Locales	GMA
Cotisations acquises tous exercices	284 386	458 650	12 544	-17 020	-169 787
Charge de sinistres tous exercices	-200 546	-306 536	-11 390	10 872	106 509
Commissions des réassureurs	25 094				25 094
Marge technique	108 935	152 114	1 153	-6 148	-38 184
Frais de gestion des sinistres	-17 206	-17 206			
Frais d'acquisition des contrats	-66 880	-66 152	-728		
Frais d'administration	-7 901	-7 173	-728		
Autres produits et charges techniques	-5 261	-5 261			
Produits des placements alloués	6 346	6 346			
Résultat technique	18 033	62 669	-303	-6 148	-38 184
Produits nets des plac. des fonds propres	17 111	17 111			
Frais de gestion interne des placements	-391	-391			
Produits des placements alloués	-6 346	-6 346			
Autres produits et charges non techniques	-2 538	-2 538			
Résultat exceptionnel	956	956			
Participation des salariés	0	0			
Impôts sur les sociétés	-9 622	-9 622			
Résultat net	17 203	61 839	-303	-6 148	-38 184

Note 21. Engagements hors bilan
TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES en milliers d'euros

	31/12/2021			31/12/2020
	Entreprises Liées ou lien de participation	Autres	TOTAL	
1 Engagements reçus :	0	0	0	126
Avals, cautions et garantie de crédits reçus	0	0	0	0
Autres engagements reçus	0	0	0	126
2 Engagements donnés :	5 170	3 754	8 924	11 230
2a Avals, cautions et garantis de crédits donnés	0	0	0	0
2b Titres et actifs acquis avec engagements de revente	0	0	0	0
2c Autres engagements sur titres, actifs et revenus (FCPR)	2 453	3 014	5 467	4 969
2d3 Engagements pensions et indemnités retraite	0	0	0	11
2d4 Autres engagements envers les tiers ((IAS17 Location)	0	740	740	730
2d5 Autres engagements donnés	2 717	0	2 717	5 521
3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires :	0	0	0	0
4 Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution :	0	0	0	0
5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance :	0	0	0	0
6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers :	0	0	0	0

Autres engagements reçus

Au 31 décembre 2021, en raison de l'arrêt de leur commercialisation, la valeur des certificats mutualistes souscrits par les sociétaires mais non encore comptabilisés en fond

d'établissement en raison des délais techniques de traitement et de rétractation s'élève de facto à 0 euros contre 126 milliers d'euros en 2020.

Engagements en matière de retraite

Au 31 décembre 2021, la valeur de l'engagement s'établit à 12,15 millions d'euros et la valeur du fonds à 12,71 millions d'euros.

Le contrat étant en sur couverture, aucun engagement n'est portée en hors bilan contre un montant de 11 milliers d'euros en 2020.

Les principales hypothèses retenues pour la valorisation des engagements au 31 décembre 2021 sont :

	DIRECTION	CADRE	NON CADRE
Augmentation de salaire	2,00 %	2,00 %	2,00 %
Charges sociales	71,00 %	61,00 %	54,00 %
Turn - Over			
18-34 ans	0,00 %	7,00 %	6,00 %
35-44 ans	0,00 %	2,50 %	2,50 %
45-54 ans	0,00 %	1,50 %	0,50 %
+55 ans	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Age au départ en retraite	65 ans	65 ans	63 ans
Taux d'actualisation IDR	0,80 %		

Autres engagements donnés

Au 31 décembre le solde des engagements de Groupama Nord-Est sur les OPCVM à risques (FCPR) net du cumul du financement déjà intervenu s'élève à 5,47 millions d'euros.

l'autorisation de commercialisation ayant pris fin le 4 juillet 2021, contre 5,52 millions d'euros en 2020.

Celui sur l'émission des Certificats Mutualistes autorisée par l'Assemblée Générale du 5 juin 2020 et non encore souscrits est de 0 euros,

Le projet Héritage (Village Olympique Paris 2024) implique 2,72 millions d'euros de reste à tirer sur des prêts accordés aux entités portant ce projet.

Note 22. Bilan social

Effectif au 31 décembre 2021

REPARTITION DE L'EFFECTIF (CDI + CDD)	2021		
	Hommes	Femmes	Total
Cadres et Directeurs	178	174	352
Non cadres	261	589	850
Total	439	763	1202

Ventilation des charges de personnel en milliers d'euros

CHARGES DE PERSONNEL		2021	2020
Salaires	R0170	44 613	43 979
Pensions de retraite	R0180	0	0
Charges sociales	R0190	23 015	22 305
Commissions versées au personnel commercial	R0200	4 591	4 430
Autres	R0210	3	3
TOTAL	R0220	72 222	70 717

● Rémunérations globales des membres des organes d'administration ou de surveillance en milliers d'euros

	2021		2020	
	MEMBRES DES ORGANES		MEMBRES DES ORGANES	
	D'administration	De direction ou de surveillance (*)	D'administration	De direction ou de surveillance (*)
Rémunérations allouées dans l'exercice (y compris fonds d'indemnités)	170		170	
Engagements de retraite	127		96	
Remboursement de frais	22		24	

(*)Information non obligatoire lorsque cet indicateur permet d'identifier la situation d'un membre déterminé des organes de direction (cf. article C.Com, R123-198-1°)

Note 23. Honoraires des commissaires aux comptes

En 2021, le montant des honoraires du cabinet PricewaterhouseCoopers s'élève à 152 milliers d'euros, débours et frais payés en direct compris.

Note 24. Consolidation

Les comptes de Groupama Nord-Est sont combinés par Groupama Assurances Mutuelles dont le siège social se situe au 8-10 rue d'Astorg à PARIS 8ème.

Note 25. Préparation de l'Assemblée Générale du 01 juin 2022
● Proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2021 en milliers d'euros

CAPITAUX PROPRES	Avant affectation	Affectation du résultat	Après affectation
Fonds d'établissement	43 084		43 084
Fonds d'établissement constitué	610		610
Certificats Mutualistes admis en fonds	42 475		42 475
Réserves statutaires	333 735	15 220	348 955
Fonds de secours Caisses Locales	635	320	955
Réserve complémentaire	166 550	7 450	174 000
Réserve pour éventualités diverses	166 550	7 450	174 000
Report à nouveau	20 509	1 159	21 668
Reprise		-20 509	
Affectation		21 668	
Résultat de l'exercice	17 203	-17 203	0
Ecart de dévolution	170 806		170 806
Total	585 337	-825	584 513
Distribution ⁽¹⁾		825	

(1) Rémunération des certificats mutualistes au titre de 2021

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale
Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Nord Est
2, rue Léon Patoux
51686 REIMS CEDEX 2

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Nord Est relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit et des risques.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 75 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

<i>Placements financiers – Valorisation des certificats mutualistes</i>	
<i>Risque identifié</i>	<i>Procédures mises en œuvre</i>
<p>Les certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles sont inscrits au bilan pour une valeur brute comptable de 313,7 M€.</p> <p>Comme indiqué en note 6.3.2 de l'annexe, la valeur actuelle des certificats mutualistes est une valeur d'estimation de la valeur patrimoniale de Groupama Assurances Mutuelles qui s'appuie sur une valorisation des actifs détenus par cette dernière, sur une valorisation de son activité de réassurance et sur la prise en compte d'une part de son dispositif de rémunération des certificats mutualistes et d'autre part des frais liés à son rôle d'organe central.</p> <p>Les techniques retenues par la direction pour procéder à la valorisation de ces certificats mutualistes comportent ainsi une part significative de jugement quant aux choix des méthodologies, des hypothèses et des données utilisées.</p> <p>Compte-tenu du poids des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles au bilan de la caisse, de la complexité des modèles utilisés pour leur valorisation, de la sensibilité de cette valorisation aux variations de données et hypothèses sur lesquelles se fondent les calculs, et de l'absence de règle comptable précise régissant spécifiquement les méthodes d'évaluation des certificats mutualistes, nous avons considéré l'évaluation de la valeur des certificats mutualistes comme un point clé de notre audit.</p>	<p>Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valorisation des certificats mutualistes, nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prendre connaissance de la méthode d'évaluation retenue par la Direction pour apprécier la valeur patrimoniale de Groupama Assurances Mutuelles ; • Analyser les hypothèses et méthodes sous-jacentes à la valorisation des agrégats composant la valeur patrimoniale de Groupama Assurances Mutuelles et notamment pour les titres de participation : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation futurs des activités (ou business plans) des entités concernées établies par leurs directions opérationnelles et revues par la Direction ; ▪ Apprécier le caractère raisonnable et la cohérence des business plans en fonction des données réelles historiquement constatées, de notre connaissance des entités, du marché sur lesquelles elles sont positionnées, et d'éléments macro-économiques pouvant impacter ces prévisions ; ▪ Apprécier la cohérence des taux de croissance à l'infini retenus pour l'établissement des business plans, notamment par comparaison avec les croissances moyennes constatées dans les pays dans lesquels opèrent Groupama pour des activités similaires ; ▪ Apprécier la cohérence des taux d'actualisation retenus pour l'établissement des business plans, notamment par comparaison avec les taux usuellement retenus pour les activités des entités et les facteurs économiques propres à chaque pays d'implantation de ces entités ; • Apprécier la méthode de calcul du coût d'immobilisation du capital selon Solvabilité 2 utilisé pour la valorisation des titres de participation avec l'intervention de nos équipes d'actuaire. • Enfin, nous avons vérifié que la note 6.3.2 de l'annexe donnait une information appropriée.

<i>Provisions techniques – Evaluation des provisions pour sinistres à payer</i>	
<i>Risque identifié</i>	<i>Procédures mises en œuvre</i>
<p>Les provisions pour sinistres, représentent un des postes les plus importants du passif.</p> <p>Elles correspondent aux prestations survenues non payées, tant en principal qu'en accessoire (frais de gestion), et intègrent également une estimation des prestations à payer, non connues ou tardives.</p> <p>L'estimation des provisions techniques s'appuie notamment sur des données historiques faisant l'objet de projections visant à calculer le coût de sinistres non connus, en utilisant des méthodes actuarielles selon les modalités décrites dans les notes 7 de l'annexe.</p> <p>Elle requiert l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et des estimations des frais de gestion afférents.</p> <p>Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions pour sinistres, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prendre connaissance de la conception et tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à la gestion des sinistres et à détermination de ces provisions, • Apprécier la pertinence de la méthode de calcul utilisée pour l'estimation des provisions, • Apprécier la fiabilité des états produits par votre société, retraçant les données historiques, ainsi que rapprocher les données servant de base à l'estimation des provisions avec la comptabilité, • Apprécier le caractère approprié des hypothèses relatives retenues pour le calcul des provisions, • Analyser le dénouement de la provision de l'exercice précédent avec les charges réelles des sinistres (boni/mali du dénouement), • Sur un certain nombre de segments, procéder à une contre valorisation ou à une revue contradictoire des hypothèses utilisées pour le calcul des provisions.

<i>Valorisation de la provision pour risques croissants (risque dépendance)</i>	
<i>Risque identifié</i>	<i>Procédures mises en œuvre</i>
<p>Une provision pour risques croissants, est constituée pour les opérations d'assurance du risque dépendance, pour couvrir les écarts temporels existant entre la période de mise en jeu de la garantie et son financement par les primes d'assurances. Cette provision est constituée de manière prospective, en comparant les engagements futurs de l'assureur et ceux de l'assuré. La réglementation ne précise pas l'ensemble des paramètres à retenir (notamment lois biométriques et taux d'actualisation) pour le calcul de cette provision.</p> <p>Les modalités de calcul des engagements en lien avec la dépendance sont décrites dans la note 6.3.5 de l'annexe. Au 31 décembre 2021, le montant de la provision pour risques croissant s'élève à 34,6 ME (brut de réassurance).</p> <p>Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit en raison de la sensibilité du calcul de la provision pour risques croissants dépendance au choix des hypothèses clés suivantes qui requièrent de la part de la direction un important degré de jugement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • taux d'actualisation ; • lois biométriques élaborées en fonction de l'observation et des analyses établies sur la base des données en portefeuille. 	<p>Nous avons effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de la méthodologie de détermination de la provision pour risques croissants et mis en place notamment les procédures d'audit suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examiner la conception du modèle actuariel pour vérifier qu'il ne contient pas d'anomalie pouvant fausser le montant de la provision calculée via notamment l'évaluation de l'environnement de calcul de la provision et la réexécution du calcul de manière indépendante ; • Apprécier la cohérence des hypothèses clés retenues pour la détermination de la provision, cela comprend notamment : <ul style="list-style-type: none"> • La détermination des classes homogènes de risques en lien avec la segmentation retenue pour la tarification ainsi que l'efficacité des contrôles en place existants relatifs à l'implémentation et l'exhaustivité des données ; • Les principes et méthodologie du taux d'actualisation et l'analyse de la sensibilité de la provision pour risque croissant au contexte des taux bas ; • La pertinence de la méthodologie de calcul des lois biométriques et leur correcte adéquation au portefeuille.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés sociétaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Caisse Régionale d'Assurances Mutue Agricoles du Nord Est par votre assemblée générale du 30 juin 1993 pour la Société Civile Professionnelle de Commissariat aux Comptes Francis Audibert – Bernard P. Germond.

Au 31 décembre 2021, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 30^{ème} année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit et des risques

Nous remettons au comité d'audit et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit et des risques figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit et des risques des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 30 mars 2022

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit, SAS



Christine Billy

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Aux Sociétaires
Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Nord Est
2, rue Léon Patoux
51686 REIMS CEDEX 2

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Caisse Régionale, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Conventions portant sur les dispositifs de sécurité et de solidarité conclus avec Groupama Assurances Mutuelles

Nature et objet

Cette convention, réactualisée par signature successive de toutes les Caisses Régionales à compter de décembre 2020, a pour objet de fixer le cadre du dispositif de sécurité et de solidarité mis en place entre Groupama Assurances Mutuelles et l'ensemble des Caisses Régionales. Elle porte sur :

- L'émission des instructions utiles à la réalisation des missions de l'organe central,
- L'audit des Caisses Régionales,
- Le fond de solidarité au bénéfice des Caisses Régionales et de leur organe central,
- L'avis du comité consultatif national pour la nomination des Directeurs Généraux des Caisses Régionales, ainsi que la procédure de la révocation collective des membres du Conseil d'Administration d'une Caisse Régionale.

Cette convention n'a produit aucun mouvement financier dans les comptes de l'exercice 2021.

Contrat de licence de marque Groupama souscrit auprès de Groupama Assurances Mutuelles

Nature et objet

Ce contrat a pour objet de fixer le cadre de l'utilisation de la marque Groupama.
Cette convention n'a produit aucun mouvement financier dans les comptes de l'exercice 2021.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 30 mars 2022

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Christine Billy

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES RACHATS DE CERTIFICATS MUTUALISTES

Rapport du commissaire aux comptes sur les conditions de rachat et utilisation des certificats mutualistes de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Aux Sociétaires
Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Nord Est
2, rue Léon Patoux
51 686 Reims Cedex 2

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Caisse Régionale et en exécution de la mission prévue par l'article L. 322-26-9 du code des assurances, nous vous présentons notre rapport sur les conditions dans lesquelles les certificats mutualistes ont été rachetés et utilisés au cours du dernier exercice clos.

Cette autorisation de rachat de certificats mutualistes a été décidée par votre assemblée générale le 5 juin 2020 et étendu par votre assemblée générale du 16 avril 2021, dans le cadre du programme annuel de rachats 2022 dans la limite de 10% des certificats mutualistes émis.

Il nous appartient de vous faire connaître notre appréciation sur les conditions dans lesquelles les certificats mutualistes ont été rachetés et utilisés au cours du dernier exercice clos.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes. Ces diligences ont notamment consisté à vérifier que les conditions des rachats et utilisations des certificats mutualistes intervenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi et sont conformes à l'autorisation donnée par l'assemblée générale.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les conditions dans lesquelles les certificats mutualistes ont été rachetés et utilisés au cours du dernier exercice clos.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 30 mars 2022

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Christine Billy

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

RAPPORT SUR LES PROCÉDURES D'ÉLABORATION ET DE VÉRIFICATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE ET COMPTABLE

La fiabilisation des informations financières est réalisée par la déclinaison du dispositif de contrôle interne et l'application des règles de contrôle portant notamment sur l'autocontrôle, le contrôle hiérarchique et le contrôle intégré au système d'information.

Les comptes sont établis par la Direction Finance et Systèmes d'Information de GROUPAMA NORD-EST en appliquant les procédures de contrôle interne en vigueur au sein de cette Direction et reposant sur :

- La vérification de chaque facture par le responsable budgétaire concerné avant mise en paiement
- L'établissement d'un état de rapprochement bancaire faisant état des écarts éventuels entre les relevés de compte fournis par la banque et les opérations comptabilisées sur le compte comptable banque
- Un contrôle effectué sur le rapprochement bancaire et l'ajustement des comptes de régularisation actif passif
- Les états justificatifs du solde des comptes de régularisation actif et passif
- L'état de suivi des impayés retraçant l'origine de la créance et en permettant le suivi
- L'élaboration d'un budget annuel détaillé dont un rapprochement est effectué avec les réalisations et les écarts analysés
- La démarche CFCI (contrôle fiscal des comptabilités informatisées). L'élaboration d'une cartographie des systèmes d'information comptables a permis de disposer d'une traçabilité de l'ensemble des traitements
- Des délégations de signature. Ainsi, un process d'habilitation est mis en place afin de sécuriser les imputations comptables et les flux financiers
- La « remontée » de l'ensemble des informations nécessaires à la consolidation des comptes du Groupe. Cette remontée d'informations est réalisée selon les règles et principes convenus avec Groupama Assurances Mutuelles via l'outil dédié « BO FINANCE ».

Les informations financières présentées lors de la séance d'arrêté des comptes du Conseil d'Administration comportent une piste d'audit.

La comptabilisation des actifs est de la responsabilité du Directeur Finance et Systèmes d'Information qui a en charge la pleine responsabilité du contrôle interne sur la qualité et l'exactitude des montants des lignes d'actifs portées au bilan.

RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 01 JUIN 2022

✓ **1^{ère} RÉSOLUTION : Approbation des comptes de l'exercice 2021**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 Décembre 2021, approuve les comptes de cet exercice tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée Générale,

- donne quitus aux Administrateurs de leur gestion,
- donne décharge de son mandat au Commissaire aux Comptes.

✓ **2^{ème} RÉSOLUTION : Approbation des rapports spéciaux du Commissaire aux Comptes**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports spéciaux du Commissaire aux Comptes sur les opérations visées à l'article R 322-57 du Code des Assurances portant sur les conventions autorisées et les contrats souscrits, prend acte des conclusions de ces rapports et en approuve les termes.

✓ **3^{ème} RÉSOLUTION : Approbation du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les rachats de certificats mutualistes**

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les rachats de Certificats Mutualistes, approuve ledit rapport.

✓ **4^{ème} RÉSOLUTION : Affectation du résultat**

L'excédent de l'exercice étant de	17 203 330,88 €
Le report à nouveau antérieur de	20 508 987,97 €
Le total à affecter est de	37 712 318,85 €

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, décide, conformément à l'article 34 des statuts, d'affecter cette somme de la façon suivante :

- 7 450 000 € à la Réserve Complémentaire pour la porter à 174 000 000 € en application de l'article 16 des Statuts
- 7 449 999,98 € à la Réserve pour éventualités pour la porter à 174 000 000 € en application de l'article 16 des Statuts
- 320 000 € euros au fonds de secours des caisses locales pour le porter à 954 658,08 €
- 824 572,76 € à la rémunération des certificats mutualistes, ce qui représente un rendement brut annuel, avant prélèvements sociaux et impôts, de 2 %.

Le solde, soit 21 667 746,11 €, étant porté en report à nouveau.

L'assemblée générale décide par ailleurs que les titulaires de certificats mutualistes qui en ont fait la demande recevront le paiement de la rémunération attachée à leurs certificats sous forme d'attribution de nouveaux certificats mutualistes selon les modalités mentionnées dans le prospectus d'offre au public.

✓ **5^{ème} RÉSOLUTION : Indemnités allouées au conseil d'administration**

Dans le cadre de l'article R.322-55 du code des assurances, modifié par le décret n° 2002-942 du 26 juin 2002, l'Assemblée Générale prend acte que le montant des indemnités versées aux administrateurs de la Caisse Régionale au cours de l'année 2021 pour l'exercice de leurs fonctions, se sont élevées à 170 186 € au titre des indemnités compensatrices du temps passé et à 21 604.02 € au titre des remboursements des frais de déplacement et de séjour.

Pour l'exercice 2022, l'Assemblée Générale met à la disposition du Conseil d'Administration une somme de 200 000 € au titre des indemnités compensatrices de temps passé, ainsi qu'une somme de 60 000 € pour le remboursement des frais de déplacement et de séjour des Administrateurs.

✓ **6^{ème} RÉSOLUTION : Election et renouvellement d'administrateurs**

Les mandats d'Alain CAILLET, Daniel FASQUEL, Nathalie HAUCHARD, Xavier PELLERIN, et Armelle SCHAEFER expirent lors de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

L'Assemblée générale a donc à se prononcer sur le renouvellement des mandats d'Alain CAILLET, Daniel FASQUEL, Nathalie HAUCHARD, Xavier PELLERIN, et Armelle SCHAEFER. Ceux-ci prendront fin après l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

Jean-Louis LAFFRAT, étant atteint par la limite d'âge, quitte le conseil d'administration, l'Assemblée générale a donc à se prononcer sur la candidature de Thierry MIQUET, Président de la Caisse locale de la Van'Othe.

Le mandat de Thierry MIQUET arrivera à terme après l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

Jean-Louis CHOQUET, étant atteint par la limite d'âge, quitte le conseil d'administration, l'Assemblée générale a donc à se prononcer sur la candidature de Christian DELBAERE, Président de la Caisse locale de Lysdeule.

Le mandat de Christian DELBAERE arrivera à terme après l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

✓ **7^{ème} RÉSOLUTION : Autorisation du programme annuel de rachats**

L'Assemblée générale, connaissance prise de l'approbation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, autorise le Conseil d'administration à racheter, à leur valeur nominale, des certificats mutualistes émis par la Caisse régionale dans le cadre de :

- l'émission de 32 millions d'euros autorisée par l'Assemblée générale du 15 avril 2016,
- l'émission de 18,9 millions d'euros autorisée par l'Assemblée générale du 20 avril 2018,
- l'émission de 10 millions d'euros autorisée par l'Assemblée générale du 24 avril 2019,
- l'émission de 7,5 millions d'euros autorisée par l'Assemblée générale du 5 juin 2020,

ceci en application du programme de rachats de l'année 2023 ci-après arrêté

🌀 Objectif du programme de rachats 2023

Le présent programme de rachats s'inscrit dans le cadre de la politique de liquidité des certificats mutualistes.

La Caisse régionale offrira à l'achat les certificats mutualistes rachetés, en priorité à toute nouvelle émission de certificats mutualistes. A défaut d'avoir été cédés dans les deux ans à compter de leur rachat, les certificats mutualistes détenus par la Caisse régionale seront annulés par compensation, à due concurrence, sur le fonds d'établissement de la Caisse régionale.

🌀 Montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés au titre de l'année 2023 et impact sur la solvabilité de l'entreprise.

Le montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés par l'émetteur au titre de 2023 est fixé à 10 % du montant total des certificats mutualistes émis, net du montant des certificats mutualistes détenus par l'émetteur à la date où ce montant sera arrêté, à savoir :

- au 30 juin 2023 pour les besoins du calcul du montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés à l'issue du premier semestre ;
- au 31 décembre 2023 pour les besoins du calcul du montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés à l'issue de l'année 2023 (comme précisé au paragraphe « Période d'exécution des rachats » ci-après).

Les rachats réalisés par la Caisse régionale ne pourront en aucun cas amener la Caisse régionale à détenir, à quelque moment que ce soit, plus de 10% du montant total des certificats mutualistes émis, sauf dérogation accordée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

En tant que de besoin pour assurer la liquidité de ces titres, l'Assemblée générale autorise en outre le Conseil d'administration à traiter, au cours d'un même exercice, des demandes de rachats au-delà de

10% du montant du total des certificats mutualistes émis net du montant des certificats mutualistes détenus par l'émetteur, sous réserve que l'exigence réglementaire d'auto-détention susmentionnée de 10% ne soit pas dépassée.

Si les rachats effectivement réalisés atteignent le montant estimé de 10 % des certificats mutualistes émis au 31 décembre 2023, l'impact des rachats sur le taux de couverture du capital de solvabilité requis de l'entreprise estimé à fin 2023 sera de -2 points par rapport à un taux estimé de 412% avant rachat.

🌀 **Demandes de rachats**

Les demandes de rachat seront recueillies au moyen d'un formulaire disponible auprès des conseillers commerciaux, signé par le titulaire des certificats mutualistes, et remis par ce dernier aux conseillers commerciaux ou au siège de la Caisse régionale au plus tard le 31 décembre 2023, pour les rachats au titre de l'année 2023.

Ce formulaire indiquera le nom et l'adresse du titulaire, le nombre de certificats mutualistes dont le rachat est demandé, ainsi que, le cas échéant, tout élément justifiant du caractère prioritaire de la demande selon les cas prévus à l'article L. 322-26-9 du Code des assurances.

🌀 **Ordre des rachats**

Les rachats de certificats mutualistes sont effectués selon l'ordre d'arrivée des demandes des titulaires, en donnant la priorité aux demandes correspondant aux cas prévus à l'article L. 322-26-9 du Code des assurances.

Si des demandes ne pouvaient être satisfaites au titre du programme de rachats 2023 elles conserveraient leur date d'arrivée au titre du programme de rachats de l'année suivante.

🌀 **Période d'exécution des rachats**

Les rachats correspondant aux demandes présentées au cours de l'année 2023 seront effectués dans la limite du montant maximum de rachats ci-dessus mentionné et sous réserve des dispositions réglementaires prescrivant la suspension des rachats dans le cas où le capital de solvabilité requis de l'entreprise d'assurance ne serait pas respecté ou dans le cas où les rachats entraîneraient un tel non-respect. Ils seront exécutés :

- au plus tard le 15 août 2023 s'agissant des demandes de rachats prioritaires présentées au cours du premier semestre ;
- au plus tard le 15 février 2024 s'agissant des demandes de rachats prioritaires présentées au cours du second semestre et des demandes de rachats non prioritaires présentées durant toute l'année 2023.

🌀 **Rémunération des cédants au titre des certificats mutualistes rachetés**

Les cédants des certificats mutualistes rachetés au titre du programme de rachats 2023 conservent un droit au versement de la rémunération attribuée aux certificats mutualistes par l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2023, étant précisé que cette rémunération sera calculée au prorata temporis de leur durée de détention en 2023 comme suit :

- au 30 juin 2023 s'agissant des rachats prioritaires effectués au plus tard le 15 août 2023 ; et
- au 31 décembre 2023 s'agissant des rachats prioritaires et non prioritaires effectués au plus tard le 15 février 2024.

✓ **8^{ème} RÉSOLUTION : Pouvoirs pour les formalités légales**

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal consignait la présente délibération à l'effet d'effectuer tous dépôts, publications, déclarations et formalités légales.

ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Patricia LAVOCAT GONZALES
Directrice Générale

